



21^e congrès international des huissiers de justice à Cape Town

Le 21^e congrès international des huissiers de justice s'est tenu à Cape Town (Afrique du Sud) du 2 au 4 mai 2012 sur le thème de « L'huissier de justice du 21^e siècle ».

Plus de 450 congressistes venus de 50 pays se sont retrouvés à Cape Town pour célébrer la profession d'huissier de justice autour du thème de « L'huissier de justice du 21^e siècle » et du Code mondial de l'exécution. Les grandes organisations et institutions internationales étaient présentes ou représentées pour cet événement majeur organisé par l'Union internationale des huissiers de justice. C'est la belle ville de Cape Town qui a été choisie pour accueillir les congressistes. Sa position géographique, ses nombreux attraits touristiques mais également la qualité de ses infrastructures et ses nombreuses possibilités d'hébergement ont été autant d'éléments déterminants dans un choix toujours difficile. L'Afrique du Sud disposait également d'un atout majeur en la personne de Johan Fourie, sheriff à Simonstown (située à quelques kilomètres de Cape Town), et également membre du bureau de l'UIHJ. Pendant plus de deux ans, notre confrère Fourie, assisté de son épouse Ester, également sheriff, a œuvré sans relâche depuis l'Afrique du Sud, en liaison constante avec Luisa Lozano, secrétaire administrative de l'UIHJ, pour que l'organisation matérielle du congrès atteigne un tel niveau de perfection. Le congrès s'est déroulé au Centre international des conventions de Cape Town, un bâtiment ultramoderne et parfaitement adapté à une manifestation d'une telle ampleur.

Les travaux scientifiques ont été confiés à Mathieu Chardon, 1^{er} secrétaire de l'UIHJ, qui a accompli un travail exceptionnel salué par tous. Le congrès était placé sous la présidence de Bernard Menut, 1^{er} vice-président de l'UIHJ.

On doit également saluer l'investissement personnel et financier des confrères sud-africains, au travers leurs organisations représentatives, le South African Board for Sheriffs, le South African National Association of Progressive Sheriffs et le South African Institute for Sheriffs.

La forte présence de hautes personnalités et des medias pendant la cérémonie d'ouverture ont témoigné de tout l'intérêt des autorités sud-africaines pour les travaux en en faisant un événement d'ampleur nationale.

Chacun a pu apprécier l'excellente ambiance confraternelle, d'amitié et de partage pendant toute la durée des travaux.

Pendant le congrès s'est déroulée la cérémonie de confirmation d'admission à l'UIHJ pour la Géorgie et la Moldavie et la cérémonie d'admission à l'UIHJ de quatre nouveaux Etats: l'Albanie, l'Emirat de Dubaï, la Serbie et la Zambie.

A l'issue du congrès, le nouveau bureau de l'UIHJ pour l'exercice 2012-2015 a été élu. Le président Leo Netten a été reconduit dans ses fonctions à l'unanimité des votants.

De l'avis général, la très haute teneur intellectuelle mais aussi pratique des travaux ont contribué à faire de ce congrès la plus importante manifestation internationale de la profession d'huissier de justice à ce jour. En particulier les premiers articles du Code mondial de l'exécution, dont la rédaction a été confiée au Conseil scientifique de l'UIHJ sous la direction du professeur Natalie Fricero, ont été présentés. Ce congrès devrait donc servir de référence pour de nombreuses années.



Pendant la cérémonie d'ouverture du congrès

During the opening ceremony of the Congress



André C. Nel, vice-ministre de la justice d'Afrique du Sud

Andre C. Nel, vice-minister for Justice of South Africa



Charmaine Mabuza, présidente du South African Board for Sheriffs

Charmaine Mabuza, president of the South African Board for Sheriffs

L'ouvrage des travaux du congrès est en cours de rédaction. Nous vous proposons les discours d'ouverture et de réélection du président Leo Netten, le rapport introductif et le rapport de synthèse du rapporteur général du congrès, les vœux du congrès et la composition du nouveau bureau de l'UIHJ pour les années 2012 à 2015.



Discours d’ouverture de Leo Netten, président de l’UIHJ

Je voudrais commencer mon propos en vous disant le bonheur qui est le mien de me retrouver parmi vous à Cape Town, la perle de l’Afrique du Sud, vous qui êtes venus si nombreux des quatre coins de la planète pour assister à notre 21^e congrès international des huissiers de justice.

Mes premiers mots témoigneront de toute ma reconnaissance à l’endroit de nos confrères sud-africains qui ont relevé le défi d’accueillir notre congrès. L’Afrique du Sud est le pays de la diversité. Je remercie donc l’ensemble des organisations représentatives de la profession de Sheriff :

- le South African Board for Sheriffs
- le South African National Association of Progressive Sheriffs
- et le South African Institute for Sheriffs

Je suis très reconnaissant à Geoff Gabede, ministre de la justice d’Afrique du Sud d’avoir accepté d’être à nos côtés pour cette cérémonie d’ouverture. Monsieur le ministre, par votre présence et par votre intervention très attendue, vous témoignez de votre grand intérêt pour nos travaux. Vous manifestez ainsi également de votre soutien indéfectible pour la profession de sheriff dans votre pays, et pour ses enjeux sur la scène internationale.

Je remercie très sincèrement les hautes personnalités civiles, politiques, judiciaires, diplomatiques et les représentants des professions pour l’honneur qu’ils nous font d’être présents aujourd’hui.

Je salue nos confrères Deputy Sheriffs d’Afrique du Sud. Mes chers confrères, vous êtes venus très nombreux. Vous êtes chez vous, dans votre grande famille des huissiers de justice du monde.

Bienvenue aux membres des organisations et institutions internationales qui nous font l’honneur d’accepter de participer à nos travaux. Nous avons tissé avec elles des liens extrêmement forts. Nous aurons toujours à cœur de les entretenir et de les développer toujours plus.

Les membres du Conseil scientifique de l’Union internationale sont également présents. Je tiens à les accueillir chaleureusement et à les remercier.

Je salue enfin l’ensemble des délégations présentes. Par sa position géographique, l’Afrique du Sud est une destination lointaine pour beaucoup d’entre nous.

Pourtant, nous voilà tous réunis ici. Ma qualité de président de l’Union me porte à penser que le thème de notre congrès, « L’huissier de justice du 21^e siècle », et la très grande qualité des travaux, ont été la seule motivation des congressistes.

Ma vision manque peut-être d’objectivité. Je sais bien qu’il faudra partager le succès que nous espérons avec un concurrent redoutable : les nombreux attraits qu’offre l’Afrique du Sud.



Rassurez-vous, je ne manifesterai aucune jalousie. Bien au contraire, mon cœur de Néerlandais bat toujours un peu plus fort en Afrique du Sud.

C’est l’un des trop rares pays au monde où je puis m’exprimer dans ma langue. Je ne bouderais pas ce plaisir.

Je ne comprends que deux des onze langues officielles de l’Afrique du Sud, mais je ne résisterai pas au plaisir de vous les énoncer toutes : Anglais, Afrikaans, Ndebele, Xhosa, Zulu, North Sotho, South Sotho, Tswana, Siswati, Venda et Tsonga.

Au-delà de la langue, il y a le peuple Sud-africain riche de ses cinquante millions d’habitants, la « Nation Arc-en-Ciel », comme l’a décrite l’archevêque Desmond Tutu pour désigner la diversité sud-africaine. L’Afrique du Sud est également un grand pays par la taille : trente fois les Pays-Bas – je vous laisse faire le calcul – et surtout beaucoup moins plat ! L’accueil est inscrit dans les gènes de l’Afrique du Sud. Mes nombreux séjours chez vous en témoignent tous.

L’Afrique du Sud s’est forgée une réputation de relever tous les défis. Les formidables changements décidés il y a plus de vingt ans maintenant conduisent le pays sur le chemin du développement et de la croissance pour tous. Ce chemin est particulièrement tortueux et semé d’embûches. Pourtant vous le suivez sans revenir en arrière. La lutte contre la pauvreté, le chômage, la maladie, les inégalités et les injustices sont le lot de tous les dirigeants du monde. Cette lutte n’est pas un vain mot s’agissant de l’Afrique du Sud.

Comment évoquer l’Afrique du Sud sans parler rugby ? Les légendaires Springboks sont redoutés partout dans le monde. Champion du monde chez vous en 1995. Champion du monde en France en 2007. Je m’en souviens encore. J’étais à Johannesburg pendant la coupe du monde. En matière de football, certes, vous brillez un peu moins. Mais votre organisation de la coupe du monde en 2010 a été exemplaire. Enfin, presque exemplaire, puisque les Pays-Bas n’ont pas gagné la finale ! Il n’y a pas que le sport qui rapproche les hommes et j’en viens à mon propos.



Le bureau de l’UIHJ – 2009-2012 – The board of the UIHJ – 2009-2012



Ce 21^e congrès international des huissiers de justice est le deuxième qui se tient en terre africaine. Il y a neuf ans, en 2003, nous étions dans la pointe Nord de l'Afrique, à Tunis. Aujourd'hui, nous sommes dans la pointe Sud de l'Afrique, exactement à l'opposé de cet immense continent. C'est également le premier congrès international des huissiers de justice qui se tient sous l'équateur. Ces deux congrès se déroulent dans des villes qui ne peuvent pas être plus éloignées l'une de l'autre en Afrique. Ces deux congrès sont un symbole pour les huissiers de justice. Tunis, symbole de l'ouverture des huissiers de justice africains au monde. Cape Town, symbole de l'harmonisation de la profession d'huissier de justice dans le monde.

Que de chemin parcouru en neuf années ! Il y a neuf ans, notre organisation comportait 55 membres. A la fin de notre congrès, nous en compterons 75, soit une progression de 35%. A Tunis, mon illustre prédécesseur, Jacques Isnard, en visionnaire qu'il est, avait organisé un panel sur la création d'un espace de justice mondial. A l'époque, nous nous interrogeons en ces termes : « La création d'un espace de justice mondial n'est-elle qu'un fantasme, une utopie, ou pouvons-nous dire qu'à l'avenir, cet espace deviendra réalité ? ». Le président Isnard évoquait la possibilité d'un statut mondial de l'huissier de justice. A ces questions, le congrès avait répondu : « c'est une gageure réaliste ». Aujourd'hui, l'histoire confirme la vision de Jacques Isnard. Non, la création d'un espace de justice mondial n'est pas une utopie. Non, l'harmonisation de la profession d'huissier de justice dans le monde n'est pas une utopie. Oui, c'est une « gageure réaliste ».

Les actions que nous avons menées au cours de ces neuf années et les évolutions dont nous avons été témoins en sont la preuve. Quatre mois seulement après le congrès de Tunis, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe adoptait le 9 septembre 2003 la recommandation Rec(2003)17 en matière d'exécution de décisions de justice. L'Union internationale avait participé à l'élaboration de cette recommandation. On y trouve la plupart de nos préceptes. En 2004 et en 2007, douze pays ont rejoint l'Union européenne. Je veux tous les nommer et les saluer : Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie, et République tchèque. Grâce aux actions de l'Union internationale et l'implication de nos membres, à l'exception de Chypre et de Malte tous ces pays avaient, préalablement à leur entrée dans l'Union européenne, adopté un modèle d'huissier de justice libéral. Le visage de l'huissier de justice européen harmonisé se révélait alors.

Quittons l'Europe un moment pour l'Afrique. Je salue la présence du secrétaire permanent de l'Ohada, le docteur Dorothé Sossa. Le 17 octobre 1993, quatorze pays africains signaient à Port-Louis le traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique. Je veux également citer ces quatorze pays. Ils sont des exemples pour le monde : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée équatoriale, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, et Togo. Ces pays ont été rejoints depuis par la Guinée et la Guinée Bissau. Le processus d'adhésion de la République démocratique du Congo est, quant à lui, dans sa phase finale.

Ce traité a constitué un signal politique extrêmement fort pour le monde. Il l'a été aussi pour la profession d'huissier de justice. L'Union internationale s'est investie en Afrique dès 1996, par l'appel de Dakar. Avant cette date, un huissier de justice du Bénin ne connaissait pas l'existence de son voisin togolais. Aujourd'hui,



1^{re} Commission — 1st Commission



Bernard Menut, 1^{er} vice-président de l'UIHJ — Bernard Menut, 1st Vice-president of the UIHJ



Christophe Bernasconi, Secrétaire général adjoint de la Conférence de La Haye de droit international privé — Christophe Bernasconi, Vice-Secretary General of the Hague Conference of Private International Law

lorsque le confrère béninois rencontre son confrère togolais, il commence par prendre des nouvelles de ses enfants. C'est vous dire l'esprit qui règne ici, un sentiment magnifique qui fait toute notre fierté. Aujourd'hui, tous les huissiers de justice des pays de l'Ohada exécutent les décisions de justice exactement de la même façon. Nous ne cessons de le dire. L'Ohada a créé quelque chose d'unique au monde.

Au sein de l'Union internationale, nous avons créé il y a dix ans l'Unité de formation des huissiers de justice africains. L'Ufohja a organisé au Bénin il y a quelques semaines son 30^e séminaire de formation. Le docteur Sossa connaît bien nos séminaires. Il nous avait l'honneur d'ouvrir nos travaux lors d'un précédent séminaire Ufohja à Cotonou, en mai 2005. Il était alors ministre de la justice du Bénin. Nous voulons aller encore plus loin. Nous avons travaillé sur un statut harmonisé de la profession d'huissier de justice pour les pays de l'Ohada. Nous allons vous présenter à nouveau ces travaux.

Nous allons également vous présenter nos travaux sur la création des titres exécutoires africains pour contribuer davantage à l'harmonisation des procédures d'exécution dans l'espace Ohada. L'exemple de l'Ohada doit être un



modèle pour les autres pays africains, en particulier ceux de la partie australe. Le projet Cadat que nous avons développé doit nous permettre de penser cette harmonisation de la profession sur le plan du continent africain tout entier. L'Afrique tout entière et tous les huissiers de justice africains réunis dans l'Union internationale doivent bénéficier des avancées déjà existantes et se mobiliser. Sur un plan mondial, comment ne pas évoquer également les travaux réalisés par l'American Law Institute et Unidroit. Il s'agit des Principes transnationaux de procédure civile, élaborés en 2004. Ces principes mondiaux ont été créés par un aréopage d'éminents juristes internationaux. Parmi eux, se trouve un membre de notre Conseil scientifique, le professeur Frédérique Ferrand. Les trente-six règles de ces principes constituent une base de travail solide. Elle permet d'avancer sur la voie de l'harmonisation de la procédure civile sur le plan mondial.

Revenons en Europe. Récemment, l'Union internationale a intégré un groupe de travail de la Commission européenne pour l'efficacité de la Justice du Conseil de l'Europe. Ce groupe de travail a été créé pour élaborer des lignes directrices pour une meilleure application de la recommandation 17. Ces lignes directrices sur l'exécution et sur les agents d'exécution ont été adoptées par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe le 17 décembre 2009. Je salue la présence de John Stacey, président de la CEPEJ, qui a personnellement pris part à ces travaux. L'Union internationale approuve chaque mot de ces lignes directrices. Elles gravent dans le marbre la profession d'huissier de justice harmonisée et les standards de l'exécution en Europe. Derrière ses standards européens se dessinent déjà les standards mondiaux. Non, l'harmonisation de la profession d'huissier de justice au niveau mondial n'est pas une utopie. L'huissier de justice est un élément essentiel de l'Etat de droit. Vous le savez. C'est ce qu'a reconnu la Cour européenne des droits de l'homme en 2004 dans son arrêt Pini contre Roumanie.

L'Union internationale collabore depuis des décennies avec la Conférence de La Haye de droit international privé, cette grande organisation centenaire. Je salue ici la présence de son secrétaire général adjoint, Christophe Bernasconi, avec qui nous entretenons des relations suivies depuis très longtemps.

Vous le savez, l'Union internationale a été à l'initiative de la convention de La Haye du 15 novembre 1965 sur la signification transnationale des actes en matière civile. L'Union internationale suit avec beaucoup d'intérêt les travaux de la Conférence de La Haye qui œuvre sans relâche dans le domaine de la coopération internationale civile et commerciale. Aujourd'hui, nous sommes partenaire de la Conférence de La Haye dans un grand projet européen qui concerne les pensions alimentaires dans l'Union européenne, un domaine très sensible et vital pour les familles.

Cette harmonisation du droit sur le plan mondial n'est pas non plus un fait du hasard. Elle résulte d'une nécessité. Depuis plusieurs années maintenant, une crise sans précédent fait des ravages partout dans le monde. Cette crise nous oblige à nous remettre en cause, quel que soit notre secteur d'activité. La justice n'y échappe pas. La procédure civile et les voies d'exécution n'y échappent pas. Et notre profession n'y échappe pas. Comment, à notre niveau, peut-on aider à résoudre la crise ? La coopération avec les institutions et les organisations internationales est l'un des moyens dont nous disposons.

La Banque mondiale ne s'y est pas trompée en créant le Forum mondial sur la Justice, le droit et le développement. Justice. Droit. Développement. Jusqu'il y a peu, en fait jusqu'à la crise, nous étions les seuls avec d'autres professionnels

du droit à considérer que la justice, le droit et le développement était intimement liés. Ces relations étroites étaient d'ailleurs au cœur des thèmes de nos précédents congrès :

- Washington en 2006 : « L'harmonisation des procédures d'exécution dans un espace de justice dans frontière »
- Marseille en 2009 : « L'huissier de justice dans le droit, dans l'Etat, dans le monde »

Aujourd'hui, ces trois mots juxtaposés résonnent en harmonie. Nous allons participer activement au Forum de la Banque mondiale et nous occuper de la partie relative à l'exécution des décisions de justice. Car, vous le savez tous, une décision de justice qui n'est pas exécutée ne sert à rien. L'exécution des décisions de justice fait partie intégrante du procès équitable, nous a dit la Cour européenne des droits de l'homme en 1997 dans l'arrêt Hornsby contre Grèce. Justice, droit et développement. Ces mots nous mènent à deux autres grandes organisations avec lesquelles nos contacts commencent à porter leurs fruits. Nous avons le plaisir d'accueillir M. Alioune Sene, directeur des affaires juridiques de l'Union économique monétaire de l'Ouest africain, l'Uemoa, qui viendra nous parler de son organisation. Au plan mondial, l'Union internationale est désormais membre de la Commission des Nations Unies pour le développement du commerce international (CNUDCI).

L'Union internationale s'investit également dans de grands projets d'une portée universelle. A Washington, en 2006, Bernard Menut, alors secrétaire de l'Union, posait la question de l'opportunité de la création d'un Code mondial de l'exécution au service de l'Etat de droit. Le 4^e vœu du congrès de Washington était le suivant : « Le congrès invite tous les partenaires du monde judiciaire et économique à venir construire avec les huissiers de justice et les officiers judiciaires le Code mondial de l'exécution ». Ce Code mondial n'est plus une utopie. Le Code mondial est une réalité. Les travaux préparatoires vous seront présentés durant notre congrès.

L'Afrique du Sud est la « Nation Arc-en-Ciel ». Ici, à Cape Town, nous vous présentons l'huissier de justice du 21^e siècle, l'huissier de justice harmonisé, l'huissier de justice « Arc-en-Ciel ».

Ne nous voilons pas la face. Le monde est vaste. Le chemin à parcourir est encore très long. Mais nous avançons, pas à pas, inexorablement, ensemble, unis, vers les objectifs et les idéaux que nous nous sommes fixés. Oui, c'est bien la quête d'idéaux qui anime notre organisation depuis maintenant soixante ans. Car n'oublions pas que nous fêtons cette année le soixantième anniversaire de notre belle Union internationale. Je vous souhaite donc et je vous souhaite donc à toutes et à tous un joyeux anniversaire et un grand congrès.

Je vous remercie.



Présentation des travaux du congrès par Mathieu Chardon, rapporteur général du congrès

Mesdames et messieurs les chefs de délégations de l'Union internationale des huissiers de justice, mes chères consœurs, mes chers confrères, mesdames et messieurs, je voudrais commencer mes propos en remerciant trois présidents, trois hommes d'exception.

Je voudrais remercier Jacques Isnard, président de l'Union pendant quinze années, jusqu'en 2009. J'ai eu la chance de travailler à ses côtés pendant dix ans. Grâce à son action et à celle de son bureau, l'Union a connu un essor sans précédent. J'aurai l'occasion d'y revenir dans quelques minutes. Travailler aux côtés d'un grand homme est la plus grande source d'inspiration et de motivation qui soit. Jacques Isnard n'est pas présent aujourd'hui. Mais je puis vous assurer que sa flamme brûle toujours pour notre Union et pour nous tous, ses enfants. Je sais qu'il pense à nous en ce moment même.

Je voudrais remercier notre président Leo Netten. Derrière un grand homme s'en trouvait un autre, 1^{er} vice-président de l'Union pendant de nombreuses années. Avec passion, détermination et courage, notre président a non seulement poursuivi les actions entreprises par son prédécesseur, mais il a su les développer encore davantage pour les mener à un niveau jamais atteint.

Enfin, je voudrais remercier Bernard Menuet, notre 1^{er} vice-président. Tout le monde connaît ses immenses compétences et ses multiples talents. Je lui dois d'être là aujourd'hui. Lorsqu'il était président de la Chambre nationale des huissiers de justice de France, il y a douze ans, il a proposé ma candidature à la délégation française de l'Union, m'ouvrant par sa confiance les portes de la grande famille des huissiers de justice.

Vous comprendrez donc que lorsque le président Netten m'a fait savoir il y a près de trois ans que j'étais pressenti pour devenir rapporteur général du congrès de Cape Town, j'ai pris immédiatement conscience de la responsabilité mais aussi de la confiance qui m'était accordée par ma grande famille.

Le congrès de Cape Town m'est aussitôt apparu comme un challenge. Le précédent congrès de Marseille avait rencontré un immense succès. Françoise Andrieux, rapporteur général, y avait accompli un travail sans précédent. Pour autant, les congrès internationaux ne s'apparentent pas à une compétition sportive, si ce n'est dans notre volonté commune : faire progresser notre profession. Chacun des précédents congrès témoignait de cette même volonté. Chacun des précédents congrès contenait une mine de renseignements, d'innovations et d'avancées pour la profession. En me replongeant dans leur lecture, j'ai été frappé par ce fil d'Ariane qui semblaient les relier les uns aux autres. C'est comme s'ils constituaient chacun un chapitre d'une œuvre dont le scénario avait été écrit à l'avance. Un scénario qui aurait pour thème central l'évolution de la profession d'huissier de justice vers son harmonisation sur le plan mondial. Je ne prendrai en exemple que les cinq derniers congrès.

- Stockholm (1997) : « Huissier de justice : un métier, un droit, un espace » ;
- Athènes (2000) : « L'huissier de justice et la mondialisation » ;
- Tunis (2003) : « La mondialisation du droit » ;
- Washington (2006) : « L'harmonisation des procédures d'exécution dans un espace de justice sans frontières » ;
- et Marseille (2009) : « L'huissier de justice dans l'Etat, dans le droit, dans le monde ».



John Stacey président de la CEPEJ – John Stacey, President of the CEPEJ



Leo Netten, Christophe Bernasconi



Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ
Françoise Andrieux, General Secretary of the UIHJ



Jos Uitdehaag, 1^{er} questeur du Comité de l'UIHJ – Jos Uitdehaag, 1st quaestor of the UIHJ



Patrick Gielen, candidat huissier de justice (Belgique)
Patrick Gielen, candidate judicial officer (Belgium)

Le thème de notre 21^e congrès, « L’huissier de justice du 21^e siècle » m’est alors apparu comme la suite logique et l’aboutissement d’un cycle. Ce cycle a débuté par la prise de conscience que la profession d’huissier de justice existait dans la plupart des pays du monde. En raison de cette diversité, la profession souffrait d’un manque d’unité. Puis nous avons réalisé que cette diversité, loin d’être un handicap, était au contraire une grande force pour nous tous. Nous y avons vu de véritables perspectives pour assurer le développement et la pérennité de la profession.

Pas à pas, jour après jour, l’Union a œuvré pour se rapprocher de ses objectifs. Les actions ont été incessantes et de grande envergure. Elles furent menées sur tous les fronts et sur tous les continents : statut, formation, responsabilité, indépendance, activités, protection, accès aux informations, procédures d’exécution. Les relations avec toutes les institutions et les organisations internationales furent nouées ou renforcées. En quinze années, l’Union a connu un essor spectaculaire, passant d’une vingtaine de membres à plus de soixante-dix. Pendant ce temps, notre monde a considérablement évolué. Les pays émergents ont créé un nouvel échiquier géopolitique. Les avancées technologiques ont fait rétrécir notre planète. Sur l’Internet, les frontières se sont effacées. La mondialisation est une réalité ancrée dans notre quotidien. La crise économique d’une ampleur mondiale est aussi une réalité ancrée dans notre quotidien. Le monde du droit n’échappe pas à ce processus. Notre profession est naturellement concernée. Si la justice est plus que jamais au cœur du droit, on s’interroge sur son efficacité et sur les moyens de la rendre plus performante. Des modèles, des standards sont proposés. Les principes transnationaux de procédure en matière civile Ali/Unidroit en sont un exemple. Les travaux de la CEPEJ en sont un autre.

Il s’agit pour les Etats de se positionner les uns par rapport aux autres, d’identifier et de choisir les meilleurs systèmes. Les instruments européens incitent les pays à s’ouvrir vers des modèles qui ne sont pas forcément les leurs. En Afrique, l’Ohada et ses actes uniformes ont permis d’atteindre des objectifs d’harmonisation radicaux et sans précédent. Les grandes organisations et les institutions internationales œuvrent chacune de leur côté pour promouvoir des systèmes modélisés et convergents.

Des forums d’échanges sont créés par ces organisations et institutions : l’Union européenne avec son Réseau judiciaire européen en matière civile, son Forum sur la justice, et plus récemment son portail européen e-Justice.

Sans une justice répondant aux attentes des citoyens et des opérateurs économiques, il ne peut y avoir de développement économique. La Banque mondiale l’a bien compris lorsqu’elle a créé il y a quelques mois son Forum sur le droit, la justice et le développement, un forum que l’on appelle déjà le Forum des forums.



Luis Ortega Alcubierre, vice-président du Conseil général des Procuradores (Espagne)
Luis Ortega Alcubierre, vice-president of the General Council of Procuradores

La profession d’huissier de justice est essentielle au développement économique. Elle permet d’assurer que la décision du juge sera respectée. Elle contribue à réduire le nombre d’affaires portées devant les juridictions. Elle apporte son concours dans le domaine de la recherche et la conservation de la preuve. Elle sécurise les échanges économiques.

Les Lignes directrices de la CEPEJ du 17 décembre 2009 sur l’exécution des décisions de justice et sur les agents d’exécution en sont la meilleure illustration. Ces lignes directrices ont été élaborées avec la participation active de notre organisation. Elles constituent le socle sur lequel s’épanouira l’huissier de justice du 21^e siècle, un huissier de justice harmonisé, pluridisciplinaire et tourné vers l’avenir. Pour cela, les Lignes directrices ont été placées à l’épicentre de nos travaux.

Mais il ne suffit pas d’assurer la promotion des lignes directrices de la CEPEJ pour faire apparaître cet huissier de justice comme par magie. Cet huissier de justice, il existe pourtant. Mais il est disséminé, éparpillé aux quatre coins du monde. Il faut donc partir à sa recherche. C’est cette quête que nous avons entreprise. Cette quête est celle de l’Union, forte de ses soixante-et-onze membres et de son Conseil scientifique.

« Notre Union est notre force » aime à rappeler notre président. J’ai donc souhaité que nos travaux puissent illustrer ce principe. J’ai souhaité qu’ils ne soient pas ceux d’une équipe restreinte, mais ceux de tous les pays de l’Union, une véritable œuvre commune. Pour cela, l’écriture d’un ouvrage collectif sur le thème du congrès m’est apparue. Près de quatre-vingts auteurs participent à son élaboration. Ces auteurs sont pour la plupart des huissiers de justice. Les membres de notre conseil scientifique se sont largement mobilisés. Leurs contributions leur confèrent une dimension scientifique supplémentaire.

Quelques organisations et institutions internationales nous ont également fait l’honneur d’y participer. Je voudrais remercier la Conférence de la Haye de droit international privé et son secrétaire général adjoint, Christophe Bernasconi, ainsi que le président de la CEPEJ, John Stacey, tous deux présents à Cape Town. Notre ouvrage est en cours de rédaction. Il comporte déjà plus de six-cents pages. Nous avons recueilli environ la moitié des contributions. Et je puis vous assurer que s’il y a la quantité, la qualité est largement à la hauteur de nos espérances. Je tiens à remercier tous les auteurs pour leur investissement. Ce sera l’œuvre de tous les huissiers de justice du monde.

Parallèlement, ou plutôt en préalable à l’écriture de cet ouvrage, nous avons préparé un vaste questionnaire, le Grand questionnaire de l’UIHJ. Il a été adressé à tous les chefs de délégations de l’Union. L’idée de ce questionnaire n’est pas récente. Elle résulte d’un questionnaire déjà très complet préparé en



2004 par notre confrère Jos Uitdehaag. A ce jour, 49 pays ont répondu. Nous disposons à présent d'une source de donnée de tout premier plan.

Ce questionnaire comprend environ 350 questions. Elles touchent tous les aspects de notre profession : statut, formation, organisation, activités, accès aux informations, déontologie, responsabilité... Elles constituent une base d'informations inédite et unique. Pour les consulter, il suffit de se rendre sur l'Internet. Chaque pays peut à tout moment modifier les informations le concernant. Chaque modification a un impact immédiat sur l'ensemble des données. Les informations sur notre profession sont donc en permanence actualisées, sans aucun coût. Je tiens à remercier notre confrère candidat Patrick Gielen ainsi que Marie Valverde pour le travail de fournis qu'ils ont réalisé dans l'ombre pour permettre au Grand questionnaire d'être ce qu'il est aujourd'hui. L'analyse des données qu'il contient est l'un des travaux fondamentaux réalisés dans le cadre de l'ouvrage du congrès.

Venons-en à la présentation de ces travaux ici à Cape Town. Nous avons choisi de vous présenter certains des aspects traités dans cet ouvrage, tout en respectant sa structure, en trois commissions. Chaque commission est placée sous la direction d'un rapporteur.

La première commission est placée sous la direction de notre confrère Alain Ngongang, huissier de justice à Yaoundé, au Cameroun, et président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Cameroun.

La deuxième commission est placée sous la direction d'un membre du Conseil scientifique de l'Union, Robert Emerson, professeur de droit des affaires à l'Université de Floride, aux USA. Monsieur le professeur, à ma demande, vous m'avez adressé la liste de vos activités et de vos compétences. Pardonnez-moi de ne pas la lire. Elle est trop longue. Aussi vais-je essayer de la résumer. Après de brillantes études juridiques à Harvard, vous avez été avocat, spécialisé entre autres en propriété intellectuelle. Vous avez écrit de nombreux articles et ouvrages. Vous êtes rédacteur de l'American Business Law Journal. La qualité de votre enseignement est internationale. Vous donnez d'ailleurs des conférences partout dans le monde. Votre passion pour le droit comparé et la procédure témoigne de votre éclectisme éclairé. Et puis vous avez développé un talent unique lorsque vous êtes sur scène ou devant vos étudiants. Je dirai simplement que ceux qui ont assisté à votre prestation lors de notre congrès à Marseille en 2009, disent « encore » ou « more » dans votre langue. Comme eux, je suis autant impatient de vous entendre que de vous voir.

La troisième commission est placée sous la direction de notre confrère français, Alain Bobant, huissier de justice à Rochefort-sur-Mer. Notre confrère n'a pas besoin d'être présenté. Sa renommée de spécialiste mondial des technologies appliquées à la profession est sans concurrence. Alain Bobant est président de la Fédération nationale des tiers de confiance, une organisation française à vocation internationale dont l'Union est membre. Alain Bobant est ce que l'on peut appeler un « homme à idées ». De son cerveau bouillonnant jaillissent et fusent en permanence de nouvelles idées qu'il a la grandeur de mettre au service de notre profession, de façon totalement désintéressée. Je voudrais ici lui témoigner au nom de l'Union la marque de notre plus grande reconnaissance. Je vous le dis et vous en jugerez jeudi, ce que propose Alain Bobant marquera l'histoire de notre profession.

Je remercie les trois rapporteurs de commission pour le travail gigantesque qu'ils ont fourni, leur soutien dans notre projet et la confiance dont ils m'ont témoigné au cours des nombreux mois qui ont précédé ce jour.



Jean-Michel Rouzaud, président de l'École nationale de procédure de Paris
Jean-Michel Rouzaud, President of the National School of Procedure of Paris



Aidos Imanbaev, huissier de justice (Kazakhstan)
Aidos Imanbaev, judicial officer (Kazakhstan)



Harold Iyempermail, huissier de justice (Ile Maurice)
Harold Iyempermail, judicial officer (Mauritius)

Les travaux du congrès ont pour objet de vous faire découvrir tout ce que l'huissier de justice peut accomplir pour servir le droit, la justice, le citoyen et les opérateurs économiques. Je vous invite à les suivre. Vous pourrez vous rendre compte des relations et des liens qui lient notre Union avec les institutions internationales dont vous pourrez rencontrer les éminents représentants qui nous ont fait l'honneur de venir jusqu'à Cape Town malgré des emplois du temps que l'on devine chargés. Vous aurez des exemples concrets des actions réalisées par certains de nos membres pour faire progresser la profession dans leur pays, et donc dans le monde. Vous découvrirez tous les aspects de la profession d'huissier de justice. Vous découvrirez toutes les activités exercées par les huissiers de justice à travers le monde, activités qu'il vous appartient de revendiquer, avec le soutien total de l'Union. Nous vous donnerons également



un aperçu des directions vers lesquelles l'Union va s'engager pour assurer la promotion de la profession, son développement et son harmonisation, notamment par le biais des nouvelles technologies.

La formation a toujours été au cœur des préoccupations de l'Union. Si la technologie nous le permet, nous allons vous convier à une session de e-Learning. Son objet est de montrer tout l'intérêt de ce mode de formation, particulièrement adapté à notre profession.

Un congrès international est l'occasion de travaux de nature scientifique de premier plan et innovants. Ce congrès ne faillira pas à cette règle. Nous vous présenterons des avancées et des travaux d'une portée universelle dans des domaines qui nous concernent tous :

- L'acte introductif d'instance harmonisé
- Le statut harmonisé de l'huissier de justice africain
- Les titres exécutoires africains harmonisés
- Le constat électronique harmonisé

Enfin, ce sont des travaux d'une ampleur exceptionnelle qui vous seront dévoilés vendredi. Ils ont été initiés il y a six ans à Washington. Ils ont été confiés au Conseil scientifique de l'UIHJ sous la direction du professeur Natalie Fricero. C'est dire leur portée scientifique. Le Code mondial de l'exécution est certainement le projet le plus ambitieux de l'Union à ce jour.

Jusqu'à vendredi, vous aurez le plaisir d'entendre une soixantaine d'intervenants, huissiers de justice, membres du Conseil scientifique de l'UIHJ, professionnels du droit et représentants des institutions et organisations européennes et internationales. Parmi eux, des Grands témoins réagiront aux interventions. Ils permettront d'engager un débat avec vous. Je ne peux citer tous les noms mais je voudrais leur exprimer ma reconnaissance d'avoir accepté de venir en Afrique du Sud présenter à nos côtés l'huissier de justice du 21^e siècle. Vous trouverez à Cape Town tout ce qui fait la grandeur de notre Union : innovation, ouverture, partage, amitié, confraternité et union.

Souhaitons que notre 21^e congrès soit celui du carrefour entre notre profession telle qu'elle existe aujourd'hui et notre profession telle qu'elle existera demain : une profession harmonisée, pluridisciplinaire et tournée vers l'avenir.

Pour conclure, ce n'est donc pas par hasard que je vous propose comme devise de notre 21^e congrès une citation de Jean Jaurès, un homme politique français qui paya de sa vie ses idées pacifistes :

« Il faut aller à l'idéal en passant par le réel ».

Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent congrès.



*André Sama Botcho, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Togo
André Sama Botcho, president of the National Chamber of the Judicial Officers of Togo*



*Ioan Les, professeur de droit (Roumanie), membre du Conseil scientifique de l'UIHJ
Ioan Les, professor at law (Romania), member of the Scientific Council of the UIHJ*



*Dionysios Kriaris, secrétaire adjoint du bureau de l'UIHJ
Dionysios Kriaris, Vice-Secretary of the board of the UIHJ*



Ewa Bieda (Pologne) — Ewa Bieda (Poland)





Rapport de synthèse par Mathieu Chardon, rapporteur général du congrès

Monsieur le président de l'Union internationale des huissiers de justice,
Mesdames et messieurs les membres du bureau de l'Union internationale des huissiers de justice,
Mesdames et messieurs les professeurs du Conseil scientifique de l'Union internationale des huissiers de justice,
Mesdames et messieurs les chefs de délégation,
Mes chères consœurs, mes chers confrères,
Mesdames et messieurs,

Avant de vous présenter le rapport qui nous rapprochera de la clôture des travaux scientifiques de notre 21^e congrès, je voudrais vous dire que j'ai participé à nos quatre précédents congrès internationaux : Athènes, Tunis, Washington et Marseille. Mais c'est en fait seulement la deuxième fois que j'assiste aux travaux. Car, depuis Tunis, j'étais toujours enfermé dans un endroit presque tenu secret, les doigts collés sur le clavier de mon ordinateur pour concocter avec d'autres la fameuse Gazette du congrès. En fait, je ne voyais rien. Je n'assistais à rien. On me racontait. J'écoutais. Je prenais des notes. J'imaginai. Le congrès international de l'Union était pour moi un monde chimérique que je ne pouvais qu'entreapercevoir sans jamais y pénétrer. Aujourd'hui, j'ai franchi la porte. J'ai vécu ce moment dont tout le monde parle. Et je pourrais maintenant le dire autour de moi. J'y étais. J'ai tout vu. J'ai tout entendu. L'expérience est allée au-delà de toutes mes attentes.

Certes, lorsque l'on est rapporteur général, on ne peut peut-être pas savourer tous les moments comme chaque congressiste. On se pose des questions. Des bonnes mais aussi des mauvaises. Va-t-il y avoir du monde ? Vais-je être à la hauteur ? Les intervenants vont-ils intervenir ? Est-ce que la connexion Internet va tenir ? Pourvu qu'il n'y ait pas une panne de courant ! Que sais-je encore ? Mais finalement, lorsque la machine de l'Union est lancée, il est difficile de l'arrêter. Et puis, que pouvait-il réellement arriver lorsque l'on connaît l'attachement de chacun à notre organisation. Que pouvait-il arriver avec une telle équipe à mes côtés ? Trois rapporteurs dont on se souviendra très longtemps. Soixante intervenants, tous brillants. Quarante nationalités. Quatre continents. Oui, un congrès de l'Union est vraiment un événement exceptionnel.

Que dire des interventions ? J'espérais que ce congrès soit un festival d'idées. Vous l'avez transformé en feu d'artifice.

Je ne vais pas revenir sur les interventions ni essayer de les résumer. Que pourrais-je dire de plus ? Je ne parviendrai qu'à déformer les propos. Et puis, nos travaux seront publiés, comme vous le savez.

Je voudrais plutôt vous faire part des réflexions qui m'ont été inspirées par le travail que nous avons réalisé depuis bientôt trois ans et par les interventions qui vous ont été présentées à Cape Town.

L'Union internationale des huissiers de justice, avec ses soixante-et-onze membres, bientôt soixante-quinze, est l'une des plus grandes organisations internationales de juristes au monde et, nous osons le prétendre, la plus active. Françoise Andrieux l'a rappelé mercredi dans son rapport d'activités : l'Union a participé durant le mandat qui s'achève à plus de 220 manifestations. Ces manifestations se sont déroulées sur quatre continents. Quatre continents très différents. Mais quatre continents reliés par des organisations et des institutions et par notre Union et notre volonté commune d'élever toujours plus haut la



Martin Leyshon, président de la High Court Enforcement Officers association

Martin Leyshon, chair of the High Court Enforcement Officers association

profession d'huissier de justice, une profession au service de la justice et des citoyens.

C'est peut-être finalement cela, ce qui caractérise l'huissier de justice du 21^e siècle. Il appartient à un continent. Mais il a choisi l'Union. Quatre continents. Des institutions et des organisations. Une Union. Ce sont ces trois thèmes que je voudrais développer à l'aune de nos travaux de Cape Town.

Quatre continents

Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt les différents intervenants qui nous ont fait part des avancées de la profession sur les quatre continents.

Afrique

En Algérie, notre confrère, Mohamed Chérif, président de la Chambre nationale des huissiers de justice d'Algérie, nous a fait part des avancées spectaculaires de son pays s'agissant de la profession d'huissier de justice. Elin villipus, notre consœur d'Estonie, a indiqué dans sa présentation sur le recouvrement de créances, que dans deux pays, cette activité était réservée aux seuls huissiers de justice. L'Algérie est l'un de ces deux pays.

Au Togo, André Sama Botcho, président de la Chambre nationale des huissiers de justice, a rappelé le processus de modernisation de la justice entrepris dans son pays depuis 2009 avec l'appui financier et technique de l'union européenne et de l'ambassade de France. Il a indiqué, fait rarissime en Afrique, que la Chambre nationale des huissiers de justice du Togo disposait maintenant d'un siège, dénommé « affectueusement » — selon ses termes — la Maison de l'huissier de justice, à Lomé, inaugurée le 25 mars 2011. J'étais présent à cette inauguration et je ne peux que saluer cette grande avancée pour la profession d'huissier de justice au Togo.

S'agissant de l'île Maurice, notre confrère Harold Iyempermail, nous a annoncé une bonne nouvelle. A compter du 1^{er} septembre 2012, la profession d'huissier de justice libérale entrera en vigueur. Quelles sont les raisons de ce changement, qui a mis seize longues années à aboutir, s'interroge notre confrère ? « Pour offrir un service rapide et efficace, pour que personne ne souffre pour le retard, pour que les jugements soient rendus plus vite et finalement que toutes les parties en sortent gagnantes ». Sans le soutien de l'UIHJ, cela aura été impossible a reconnu notre confrère.

Amérique

L'Union internationale des huissiers de justice s'est investie récemment dans un nouveau projet qui vise des îles de la Caraïbe. Il s'agit de l'Ohadac, en écho à l'Ohada : L'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires dans la



Caraiïbe. Notre consœur Sue Collins, membre du bureau de l'UIHJ, nous a fait part de difficultés concernant l'exécution des décisions de justice dans la zone. A l'exception de quelques îles, les huissiers de justice des pays de l'Ohadac ne sont pas organisés. Le projet devrait prendre beaucoup de temps. A l'occasion de ses recherches, Sue Collins, s'est rendue compte que la Conférence de La Haye de droit international privé essayait de s'implanter dans cette région du monde. Nos deux organisations devraient donc mettre en communs leur connaissance pour le bénéfice de chacun.

Au Québec, Louis-Raymond Maranda, président de la Chambre des huissiers de justice et membre du bureau de l'UIHJ, nous a fait part de la naissance prochaine de Nota Bene, la plate-forme de signification électronique des actes. Grâce à un film, nous avons pu assister à un résumé des discussions que l'on devine très âpres avec les autorités puis au résultat final qui sera dévoilé au public le 15 mai prochain.

Asie

Au Kazakhstan, notre confrère Aidos Imanbaev nous a fait part des difficultés rencontrées dans son pays dans le cadre de l'exécution des décisions de justice. Il a indiqué qu'une réforme radicale du système était nécessaire en raison de son inefficacité, due aux bas salaires des huissiers de justice fonctionnaires, à un manque de motivation et à la corruption. En 2005, la décision de mettre en place la libéralisation a été décidée au plus haut niveau de l'Etat. Depuis, les systèmes en place dans plusieurs pays (France, Bulgarie, Lettonie, entre autres) ont été étudiés. Le rôle de l'UIHJ, de ses présidents Jacques Isnard et Leo Netten, de Bernard Menut et de son premier secrétaire ont été soulignés. La loi a été adoptée le 2 avril 2010 et les huissiers de justice privés sont rentrés en fonction en septembre 2011. Assurément, le Kazakhstan, ce pays gigantesque, devient un modèle pour cette région du monde, et pour l'Asie. Notre confrère a enfin estimé que la coopération avec l'Union allait permettre de partager les expériences et d'améliorer le système de l'huissier de justice privé dans son pays.

En Thaïlande, autre pays phare du sous-continent asiatique, notre confrère Kraisorñ Singharajwarapan nous a démontré qu'en matière de saisie et de vente des immeubles, le Département de l'exécution judiciaire de Thaïlande, dont il est l'un des directeurs, est un modèle d'efficacité. Le film qui nous a été projeté démontre parfaitement la très grande efficacité du système mis en place. Je m'étais rendu il y a quelques années en Thaïlande avec René Duperray, notre ancien secrétaire général, et nous avons filmé le système des ventes aux enchères immobilières. Je puis vous assurer que nous avons été très impressionnés par ce que nous avons vu.

Europe

En Espagne, notre confrère Luis Ortega Alcubierre, nous a parlé de la profession de Procurador et de ses 9 500 membres, l'organisation la plus nombreuse après la Fédération de Russie, comme l'a souligné Olof Dahnell dans sa présentation du Grand questionnaire de l'UIHJ. Luis Ortega Alcubierre a indiqué que le Conseil général des Procuradores était récemment devenu membre de l'UIHJ à la suite de transformations de cette profession riche de 600 années d'activité. En effet, après la signification, la profession de Procurador revendique aujourd'hui l'exécution des décisions de justice. Cette pleine intégration dans l'Union est importante estime notre confrère. Elle est importante pour l'Union qui bénéficie du potentiel que représente la force des 9 500 Procuradores,



Jeroen Nijenhuis, huissier de justice (Pays-Bas)
 Jeroen Nijenhuis, judicial officer (The Netherlands)



Carlos Calvo, président de la Chambre des huissiers de justice du Grand-Duché du Luxembourg
 Carlos Calvo, President of the Chamber of Judicial Officers of the Grand-Duchy of Luxembourg

juristes hautement qualifiés. Elle est importante pour les Procuradores qui reçoivent l'appui d'une puissante organisation à un moment de profonde mutation pour la profession. Aujourd'hui, les Procuradores revendiquent l'externalisation complète de la procédure d'exécution à leur profit et une autonomie complète pour exercer ces fonctions.

En Géorgie, notre consœur Guranda Goglidze, pour le compte de Nika Melia, directeur du Bureau national de l'exécution, nous a fait part des raisons qui ont présidé à des changements du système de l'exécution initiés en 2008. Le bon fonctionnement de l'exécution des décisions de justice est essentiel au développement économique. Pour cela il fallait un personnel qualifié et motivé. Le système mis en place en Géorgie est unique en son genre. Les huissiers de justice sont fonctionnaires. Pour autant, le Bureau national de l'exécution fonctionne comme une entreprise privée. Il est entièrement autonome dans son fonctionnement et son budget. Cela lui permet d'être extrêmement réactif sur le plan de son organisation interne et de son développement. Les résultats sont flagrants. Informatisation poussée, enchères électroniques, y compris pour les immeubles saisies, accès aux registres d'information sur les débiteurs et leurs biens, techniques de management pour le personnel qui peut jusqu'à doubler son salaire par des bonus savamment calculés par des algorithmes. La Géorgie continue sa mutation au travers plusieurs projets européens en coopération notamment avec les experts de l'UIHJ, du CILC et de pays comme la Suède. Enfin, nos confrères géorgiens s'intéressent de très près au constat d'huissier de justice. Nous aurons donc à cœur de suivre ce dossier de très près.

Artur Parfenchikov, chef huissier de la Fédération de Russie, directeur du Service fédéral des huissiers de justice de la Fédération de Russie, nous a présenté, d'une façon particulièrement impressionnante, les avancées de la profession dans ce pays qui est très largement le plus grand en termes de superficie (17 millions de km²), et d'huissiers de justice (84 352 à ce jour en incluant



l'ensemble du personnel). M. Parfenchikov nous a décrit l'organisation du Service fédéral des huissiers de justice. Nous avons pu voir que le nombre de dossiers d'exécution est en constante augmentation depuis 2007, ainsi que le montant des créances recouvrées. Depuis le 1^{er} janvier 2012, le Service fédéral a accès aux informations concernant les biens des débiteurs. L'informatisation du service est aussi un élément clé. La formation est également très présente. Les employés du service bénéficient de primes destinées à les motiver. Ils disposent enfin d'un centre de repos bien mérité, au bord de la Mer noire, à côté de Krasnodar.

Des institutions et des organisations internationales

S'agissant de la Banque mondiale, le président Netten a indiqué que nous avons enfin maintenant des contacts avec la Banque mondiale et que nos efforts ont été couronnés de succès. La Banque mondiale a créé il y a quelques mois le Forum sur la justice, le droit et le développement, le « forum des forums ». Il est nécessaire de prendre les rênes de l'harmonisation de la procédure d'exécution. C'est un projet qui va nous occuper pendant très longtemps et estimé notre président mais c'est bien là qu'est la place de l'huissier de justice. L'exécution doit tourner autour de l'huissier de justice. Il faut qu'il soit au plus haut niveau possible.

Sue Collins, membre du bureau de l'Union, nous a parlé de la CNUDCI et des relations nouvelles que nous venons d'établir puisque nous allons intégrer des groupes de travail.

Christophe Bernasconi, secrétaire général adjoint de la Conférence de La Haye de droit international privé, a tout d'abord souhaité un bon soixantième anniversaire à l'Union. Il n'a pas manqué de nous rappeler que son organisation avait fêté ses cent ans depuis déjà très longtemps puisqu'elle a été créée en 1893, faisant d'elle la plus ancienne organisation internationale à La Haye. La Conférence de La Haye comprend 71 membres plus l'Union européenne. En réalité 140 pays sont connectés à cette organisation par le jeu des adhésions aux 38 conventions en vigueur. M. Bernasconi a évoqué la convention de La Haye du 15 novembre 1965 sur la signification. Il a souligné le rôle historique de l'UIHJ dans sa conception. Cette convention est en vigueur dans 65 Etats. Mais s'agissant de l'Afrique, seuls cinq pays l'appliquent, ce qui est regrettable, d'autant plus qu'un manuel pratique édité en sept langues permet d'en mesurer tout l'intérêt. D'ailleurs, l'Union ne manque jamais d'assurer la promotion de cet instrument lorsqu'elle se rend en terre africaine. M. Bernasconi a annoncé une nouvelle réjouissante. Après plusieurs tentatives infructueuses, l'exécution des décisions de justice est à nouveau au programme des travaux de la Conférence de La Haye. Nul doute que la coopération entre nos deux organisations sera à cet égard très fructueuse.

La mutation de la profession d'huissier de justice a débuté sur le continent africain le 17 octobre 1993 avec le traité de Port-Louis relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique. Notre président Leo Netten l'a rappelé : « Ce traité a constitué un signal politique extrêmement fort pour le monde. Il l'a été aussi pour la profession d'huissier de justice ».

Mais ce n'est qu'en 1996 avec l'appel de Dakar que les huissiers de justice ont pris conscience de cette mutation, lorsque l'UIHJ a décidé d'étendre ses actions d'harmonisation de la profession sur le continent africain.

Et c'est ainsi qu'aujourd'hui, les huissiers de justice des pays de la zone Ohada membres de l'UIHJ entretiennent entre eux des liens de plus en plus étroits.

16. 19. 3. 9. 4. 8. Tels étaient les chiffres qu'il fallait tirer pour gagner le

Loto dont le tirage au sort a été effectué sous le contrôle d'un huissier de justice comme l'a indiqué notre consœur Anne Kérisit. Plus sérieusement, ces chiffres sont ceux avancés par le docteur Dorothé Sossa, secrétaire permanent de l'Ohada.

- 16 pour le nombre de pays membres de l'Ohada.
- 19 pour l'âge de l'Ohada.
- 3 pour le nombre d'institutions opérationnelles de l'Ohada : secrétariat permanent, Cour commune de justice et d'arbitrage et Ecole régionale supérieure de la magistrature.
- 9 pour le nombre d'actes uniformes.
- 4 pour le nombre de langues officielles : Français – Anglais – Espagnol – Portugais
- 8 pour le nombre de nouveaux domaines d'activités dont le Crédit-bail, l'affacturage, la franchise, la sous-traitance, le partenariat public privé, la transaction commerciale, la circulation des biens publics ou la médiation.



Antonio Kostanov, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de l'ex-République yougoslave de Macédoine – Antonio Kostanov, president of the National Chamber of judicial officers of the Former Yugoslav Republic of Macedonia



*Juraj Podkonicky, huissier de justice (République tchèque), secrétaire d'UIHJ-EuroDanube
Juraj Podkonicky, judicial officer (Czech Republic), Secretary of UIHJ-EuroDanube*



« Nous sommes obligés d'aller dans la même direction » nous dit Dorothé Sossa. « Vous êtes la seule profession à avoir un acte uniforme. L'exécution vous incombe. Il a des défaillances dans l'acte uniforme. Il faudra être au rendez-vous lorsqu'il sera question de réviser l'acte uniforme sur l'exécution. Il faut que vous soyez présent. Il ne faut pas faire ce travail sans vous ». Monsieur le secrétaire permanent de l'Ohada, à l'Union, nous aussi nous utilisons des chiffres. Vos propos sont reçus 5 sur 5.

S'agissant de la profession d'huissier de justice, l'UIH œuvre constamment pour que l'Ohada soit connue en Europe. Elle le fait bien entendu au travers l'Ufohja. Nous y reviendrons. Elle organise également tous les deux ans depuis 2008 des rencontres entre les huissiers de justice africains et les huissiers de justice européens, en terre africaine. Après le Gabon puis le Cameroun en 2010, André Sama Botcho, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Togo nous a annoncé que son pays allait organiser en 2013 les 3^e rencontres Afrique Europe des huissiers de justice.

Alioune Sene, juriste à la Direction juridique de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), a évoqué l'histoire récente des relations entre les huissiers de justice africains et son organisation. Il a rappelé l'atelier qui s'est tenu à Bamako en décembre 2010 dont l'un des objectifs était de vaincre les obstacles à la liberté de prestation de service et le droit d'établissement des huissiers de justice dans la zone Uemoa. Nous l'avons compris, l'UIH est devenue un partenaire de l'Uemoa. La présence de M. Sene à nos travaux est un signe fort de ce nouveau partenariat.

En Europe, John Stacey, président de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice du Conseil de l'Europe (CEPEJ), a évoqué les travaux de son organisation riche de 49 pays et de sa collaboration avec d'autres institutions comme l'Union européenne et les autres professions, comme celle d'huissier de justice. Lorsque l'Union a été intégrée comme membre observateur de la CEPEJ, John Stacey n'a pas caché ses interrogations. Allions-nous être un syndicat qui allait gripper la machine de la CEPEJ au seul profit de ses intérêts ? En réalité, au travers notamment du groupe de travail sur l'exécution constitué en 2009 et de l'élaboration des lignes directrices de la CEPEJ, le président Stacey a pu se rendre compte que notre organisation plaçait l'efficacité de la justice et la défense des droits des citoyens, qu'ils soient créanciers ou débiteurs, au cœur de nos préoccupations, faisant de nous un partenaire de confiance et privilégié. John Stacey nous a annoncé qu'il souhaitait d'ailleurs réactiver le groupe de travail sur l'exécution pour réaliser de nouvelles avancées. Nous sommes très heureux de cette nouvelle et nous sommes comme toujours à la disposition de la CEPEJ. Le président de la CEPEJ nous a décrit l'importance des lignes de la CEPEJ élaborées en coopération avec l'Union. Pour lui, l'huissier de justice doit être suffisamment rémunéré afin de constituer un rempart efficace contre la corruption.

Notre confrère Jos Uitdehaag a rappelé que l'Union européenne a mis en place de nombreux instruments pour la profession d'huissier de justice : règlements sur la signification, la reconnaissance et l'exécution des décisions de justice, le titre exécutoire européen, l'injonction de payer européenne, les petits litiges, ou encore les obligations alimentaires. L'Union européenne a mis en place le Réseau judiciaire européen dont l'Union internationale participe régulièrement à ses réunions, le Forum sur la Justice ou le grand portail européen.

Sir Francis Jacobs, président de l'Institut de droit européen (ELI), nous a adressé un message de soutien à l'occasion de notre congrès. Ce message a été lu par Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIH. Notre consœur nous



David Walker, huissier de justice en Ecosse, délégué permanent de l'UIH pour le Royaume Uni et l'Irlande – David Walker, judicial officer in Scotland, Permanent Delegate of the UIH for the UK and Ireland



Gary Crowe, administrateur de la National Association of Professional Process Servers (NAPPS) Gary Crowe, Administrator of the National Association of Professional Process Servers (NAPPS)

a indiqué que l'UIH a participé à la réunion créatrice de cette jeune organisation européenne. L'Union est membre fondateur. Son rôle est de mener des recherches et produire des recommandations dans le domaine juridique. Nous avons participé à toutes les réunions et nous allons prendre toute notre place au sein de l'ELI.

Une Union

Pour Alain Ngongang, rapporteur de la 1^{re} commission, l'harmonisation de la profession est une nécessité. Elle est en marche dans tous les pays. Des chiffres pour commencer.

Bernard Menut, 1^{er} vice-président de l'Union, et Olof Dahnell, huissier de justice en Suède, ont présenté leur analyse du grand questionnaire de l'UIH sur la profession. Ils se sont focalisés sur cinq thèmes : les généralités, le niveau de formation, la formation initiale et continue, l'accès à la profession et la responsabilité.

Cette analyse, approuvée par Vladimir Yarkov, professeur à l'Université d'Oural Ekaterinebourg de la Fédération de Russie et membre du Conseil scientifique, grand témoin, a permis de déterminer que la profession d'huissier de justice est très disparate s'agissant de ces thèmes. Ils laissent toutefois entrevoir les possibilités d'harmonisation de la profession tout en dévoilant clairement le chemin qui reste à parcourir pour y parvenir.

D'ailleurs, pour Alain Ngongang, cette diversité de la profession ne constitue pas une faiblesse mais au contraire une grande force dont chacun va pouvoir profiter. Cette harmonisation est en marche. C'est pourquoi, pour atteindre ces



objectifs nécessaires, les huissiers de justice réunis au sein de l'Union internationale ont décidé de prendre leur destin en main.

Jérôme Okemba Ngabondo, huissier de justice à Brazzaville au Congo et Guillaume Payan, maître de conférence à l'Université du Maine en France, consultant UIHJ, ont présenté à tour de rôle le statut harmonisé de l'huissier de justice africain et les titres exécutoires africains.

Le statut harmonisé élaboré par les confrères de la zone Ohada membres de l'UIHJ en coopération avec notre organisation avait été rejeté par l'Ohada en 2007. Pour Guillaume Payan, la révision du traité Ohada de 2008 a expressément exprimé la volonté des pays membres de renforcer la sécurité juridique et judiciaire. Depuis, il y a également eu les lignes directrices de la CEPEJ qui ont consacré des règles que l'on retrouve dans le statut harmonisé de l'huissier de justice africain.

D'ailleurs, Dorothé Sossa a clairement encouragé la profession et l'UIHJ à poursuivre ses actions en faveur de cette proposition d'acte uniforme. C'est ce que nous ne manquerons pas de faire.

Jérôme Okemba Ngabondo et Guillaume Payan ont ensuite présenté les titres exécutoires africains que l'Union soutient et entend présenter à nos confrères. Ils seront ensuite présentés à l'Ohada sous la forme de projets d'actes uniformes. Le premier de ces titres exécutoires africains concerne la suppression de l'exequatur pour les injonctions de payer rendues dans le cadre de l'acte uniforme sur l'exécution. Le second de ces titres concerne les décisions de justice, les actes notariés et les transactions judiciaires. S'agissant des décisions de justice, l'idée est de proposer la suppression de l'exequatur en s'assurant que des normes de sécurité juridique sont remplies, comme par une signification de l'acte introductif d'instance et de la décision par acte d'huissier de justice. Guillaume Payan a présenté une nouvelle fois l'acte introductif d'instance harmonisé qui avait fait l'objet d'une première présentation lors d'un colloque international de l'UIHJ à Sibiu, en Roumanie, en 2009. Il estime que les huissiers de justice constituent une véritable force de proposition. Je ne vais pas le contredire.

En Afrique, notre confrère sud-africain, Johan Fourie, a rappelé les enjeux de CADAT, principalement pour la zone australe de l'Afrique.

Toujours en Afrique, Honoré Aggrey, vice-président de l'UIHJ, et Jean-Michel Rouzaud, président de l'Ecole nationale de procédure de Paris, nous ont fait de leur attachement à cette grande institution qu'est l'Unité de formation des huissiers de justice africains, l'Ufohja, qui fête ses dix ans. Le trentième séminaire s'est tenu à Cotonou au Bénin, il y a quelques semaines.

En matière de formation toujours, notre consœur Françoise Andrieux a égrené pour notre plus grand plaisir chacune des lettres de ce mot magique. Autour de la formation peut se créer l'union, l'unification, l'uniformisation et son l'harmonisation si chère à l'UIHJ, nous a-t-elle dit.

C'est la raison pour laquelle la formation est au centre de nos travaux. Et pour parvenir à cet objectif, une présentation de e-Learning faite entre l'Afrique du Sud, les Pays-Bas et la France aura permis je l'espère à chacune et chacun d'entre vous d'être convaincu de tout l'intérêt que nous avons à nous engager dans la voie de cette technique de formation.

Robert Emerson, rapporteur de la deuxième commission, a présenté les travaux de sa commission en ne cachant rien de son goût pour le spectacle total. Sa performance n'a fait que renforcer la pertinence de ses propos. Il s'est



Orazio Melita, huissier de justice (Italie) – Orazio Melita, judicial officer (Italy)



*Natalie Fricero, professeur de droit (France), membre du Conseil scientifique de l'UIHJ
Natalie Fricero, professor at law (France), member of the Scientific Council of the UIHJ*

déclaré très favorable aux travaux effectués dans le cadre de la sécurisation des échanges juridiques présentés par Patrick Gielen, candidat huissier de justice en Belgique. Pour notre confrère, il est nécessaire d'harmoniser les systèmes d'échanges pour offrir une plus grande garantie aux citoyens. Pour lui, « nous sommes à l'aube d'une uniformisation des échanges sécurisés par les huissiers de justice ».

Pour Robert Emerson, le constat d'huissier de justice présenté par Ewa Bieda au nom de Rafal Fronczek, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Pologne, est un moyen qui devrait être considéré aux Etats-Unis. « On peut apprendre beaucoup de l'Europe aux USA », a-t-il indiqué. Le constat permettrait de suppléer aux procédures extrêmement longues et coûteuses basées sur les témoignages, dont la fiabilité n'est que relative pour de nombreuses raisons.

C'est d'ailleurs l'avis de José Carlos Resende, président de la Chambre des Solicitadores du Portugal, grand témoin. Pour lui également le constat est très important pour la preuve. Il permet d'éviter le recours aux témoins qui sont véritablement chronophages.

Dans le domaine de la preuve, Anne Kérisit nous a présenté un aperçu de la compétence des huissiers de justice français dans le domaine des jeux, des concours et des marchés publics. Cet exemple doit pouvoir inspirer d'autres pays. Le besoin de sécurisation est une donnée universelle.

A cet égard, Ioan Les, professeur à l'Université de Sibiu, membre du Conseil scientifique de l'UIHJ et grand témoin, a déclaré que l'harmonisation de la profession n'est pas seulement désirable mais possible. Des repères importants



existent : les lignes directrices de la CEPEJ, le projet sur l'exécution de l'Ohada. Pour lui, tous ces projets sont très intéressants à l'instar du Grand questionnaire de l'UIHJ.

S'agissant des lignes directrices de la CEPEJ, Marc Schmitz, huissier de justice en Belgique et questeur du comité de l'UIHJ, a plaidé pour la mise en application de la ligne directrice n°33, qui promeut l'unicité de l'agent d'exécution. « Où est la logique lorsque l'huissier de justice peut saisir un immeuble mais ne peut pas le vendre ? », et d'ajouter : « Est-il concevable dans un Etat de droit que l'Etat se décerne un titre exécutoire et le fasse exécuter lui-même ? » Les lignes directrices de la CEPEJ ont vocation de devenir, au-delà de la norme européenne, une norme mondiale.

La saisie et la vente aux enchères des meubles fait partie des activités qui sont exercées par la plupart des huissiers de justice. Avec un flegme et un humour tout britannique Martin Leyshon, président de la High Court Enforcement Agents Association, nous a démontré l'importance de cette activité pour obtenir des résultats. Nous avons vu également sur les photos qu'il a présentées qu'il n'hésite pas à mettre personnellement la main à la pâte.

Le recouvrement de créances fait également partie des activités dont l'exercice est promu par la CEPEJ. Notre consœur Elin Vilipus, huissier de justice en Estonie, a fait une brillante démonstration de l'utilité de cette activité.

Jeroen Nijenhuis, notre confrère des Pays-Bas, avec un talent de conteur naturel, nous a tenus en haleine tout au long de sa présentation sur un thème pourtant très technique : les missions confiées par le juge. Au travers un exemple qui l'a, on l'a vu, profondément marqué, il nous a expliqué en quoi l'huissier de justice pouvait rendre service au juge lorsqu'il était empêtré dans des problèmes inextricables. Finalement, seul un huissier de justice, juriste et homme de terrain, a été capable de dénouer l'écheveau.

Marc Schmitz, remplaçant avec son talent habituel notre confrère Roger Dujardin, a présenté le séquestre judiciaire dans son pays, une autre des activités dont l'harmonisation est souhaitée par la CEPEJ et naturellement par notre union.

Adrian Stoica, huissier de justice (Roumanie), membre du bureau de l'UIHJ, a présenté la médiation, une autre des activités exercée par les huissiers de justice. En Roumanie, nous a dit notre confrère, pour certains litiges, une tentative

de médiation doit obligatoirement être faite chez un huissier de justice par les parties au litige. Ce n'est qu'en cas d'échec que les justiciables sont autorisés à ester en justice. Un tel système, s'il était mis en place dans les autres pays, devrait contribuer considérablement au désengorgement des tribunaux.

Mais l'Union, c'est également celle des nouvelles technologies. « N'ayez pas peur » nous dit Carlos Calvo, président de la Chambre des huissiers de justice du Luxembourg, en écho au pape Jean-Paul II. Il faisait allusion bien sûr à la signification électronique.

Et pourtant nous avons eu très peur pendant toute la durée de la présentation des travaux de la troisième commission par son rapporteur, Alain Bobant. Quoi, Internet dépassé ? Fini les mails ? Tous les tuyaux sont bouchés ? Nous ne maîtrisons plus rien ? Il va falloir revenir au papier ? Ouf, ce n'était finalement qu'un mauvais rêve.

Carlos Calvo nous en a montré les enjeux et les mécanismes mais aussi certaines limites. S'agissant de cette question, Alain Bobant nous met en garde. Chacun construit sa signification électronique dans son coin. « Nous ne faisons que construire une Tour de Babel » s'inquiète-t-il, arguant de la nécessité d'opter pour une interopérabilité des techniques.

Juhani Toukola, directeur général du Bureau de l'Administration nationale de l'exécution de Finlande, a présenté, quant à lui, l'exécution électronique et ses avancées dans son pays.

Pour Bernard Menut, que ce soit la signification électronique ou l'exécution électronique, il faut s'assurer que le destinataire soit effectivement informé des mesures dont il fait l'objet.

Juraj Podkonicky, huissier de justice en République tchèque et secrétaire d'UIHJ-EuroDanube, a présenté les grandes lignes du constat électronique. Ce constat est fondé sur une norme française développée par Alain Bobant. Pour Alain Bobant, il est nécessaire de porter l'e-Constat sur les fonts baptismaux. C'est un modèle, un standard directement applicable dans tous les pays.

Jean Makosso Tock, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Congo et grand témoin, a indiqué qu'il faudra envisager une formation Ufohja pour les outils électroniques.

Puis Alain Bobant a présenté le projet qu'il a créé pour l'UIHJ et tous les huissiers de justice du monde. Il s'agit du Digital Trust Project. Nous avons assisté



Le bureau de l'UIHJ (2012-2015) — The board of the UIHJ (2012-2015)



à un moment extrêmement fort, un moment exceptionnel, historique pour la profession. Le projet d'Alain Bobant permettra à chaque huissier de justice du monde de bénéficier de toutes les avancées technologiques et de permettre à chaque huissier de justice du monde d'augmenter considérablement ses compétences et son efficacité.

Les réactions des grands témoins ont été éloquentes. Monique Kotchofa – Faihun, vice-présidente de la Chambre nationale des huissiers de justice du Bénin, a avoué avoir eu « une peur bleue » au commencement du panel. Les arguments d'Alain Bobant l'ont visiblement rassurée. « Bien que les pays africains ne soient pas aussi développés que les pays européens, nous ne pouvons pas renoncer à l'utilisation des moyens électroniques » a-t-elle estimé. « D'ailleurs la preuve électronique figure dans l'acte uniforme sur les actes de commerce, à l'article 50. Nous ne pouvons pas renoncer à son utilisation. Avec les développements présentés, je suis rassurée. Ma peur a disparu. C'est un grand projet. L'intervention de Leo Netten me rassure. L'UIH va s'approprier cet outil. La profession doit être harmonisée au 21^e siècle. Je souhaite que ce projet soit une réalité ».

Allant dans ce sens, Mohamed Bousmaha, huissier de justice en Algérie, a indiqué que la technologie fait avancer les règles de droit. Evoquant le passé, il a reconnu que les choses ont évolué dans ce sens.

Pimonrat Vattanahatai, professeur de droit en Thaïlande, membre du Conseil scientifique de l'UIH, a apporté son soutien au projet de l'UIH. L'UIH doit commencer à travailler à mettre en harmonie les systèmes judiciaires du monde. A ce titre le e-Learning est très intéressant.

Pour Orazio Melita, huissier de justice en Italie, la présentation du Digital Trust Center a été vécue comme une grande surprise. La présentation a été non seulement digitale mais très chaleureuse. « Ce projet est international et très pratique. C'est très important que l'UIH fasse quelque chose comme cela. Ce n'est pas tout de faire des lois très belles, comme en Italie, mais il faut qu'elles puissent s'appliquer ».

Antonio Kostanov, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de l'ex-République yougoslave de Macédoine, a estimé que « nous avons le ticket pour prendre le train et que nous devons prendre ce train ».

Gary Crowe, administrateur de la National Association of Professional Process Servers (NAPPS), a fait part de la nervosité des 2 200 Process servers de son organisation. Une nervosité mais pas une peur.

David Walker, huissier de justice en Ecosse, délégué permanent de l'UIH pour le Royaume Uni et l'Irlande, a considéré que la présentation d'Alain Bobant était fantastique : « Il a, je le pense, parfaitement compris tous les intérêts économiques que peuvent tirer les huissiers de justice de ce grand projet ». Kraisorn Singharajwarapan a déclaré avoir beaucoup apprécié la présentation.

Pour Christophe Bernasconi, ce fut un moment fort du congrès et peut-être même historique dans l'évolution de l'Union. « Il y a dix ans le sujet de la signification électronique avait créé le désarroi. Aujourd'hui le débat est plus serein et plus réaliste ». Le secrétaire général adjoint de la Conférence de La Haye a adressé ses félicitations à l'Union et à Alain Bobant. Il a indiqué qu'il espérait pouvoir collaborer avec l'UIH, notamment dans le cadre de la convention de 1965 et son article 10 b.

Leo Netten a ajouté que l'huissier de justice doit aller dans la voie de l'électronique. Il a adressé ses félicitations à Alain Bobant. Il en est convaincu depuis toujours. « Il faut mettre en place une stratégie numérique. Si on ne le fait pas,



d'autres le feront. Nous avons le monopole pour l'instant. Si l'on ne sécurise pas le chemin électronique, on perdra la matière ».

Alain Bobant a conclu sa commission en indiquant qu'il fallait effectivement déployer une pédagogie informatique et Internet. « L'usage des technologies sera un levier pour notre communauté. Il faut mutualiser les compétences et développer une culture du partage. Il faut mettre à contribution toutes les compétences lointaines ou proches. Il faut mettre fin à l'éparpillement de nos forces. Il faut penser à travailler pour être communicant, être en phase. Il faut bâtir une architecture électronique universelle. Il faut être inventif ».

Chères consœurs, chers confrères, aux termes de ce rapport de synthèse, je voudrais vous dire l'honneur et le plaisir qui ont été les miens d'y travailler pendant ses trois années. Je voudrais remercier en premier lieu notre président Leo Netten, pour la confiance qu'il m'a accordée. Je remercie également l'ensemble du bureau de l'Union pour son soutien, son aide et ses encouragements. Merci à notre ancien président Jacques Isnard et Françoise Andrieux, notre secrétaire général, pour leurs conseils avisés et leur expérience. Je remercie vivement le président du congrès, Bernard Menut. Je remercie du fond du cœur les trois rapporteurs de commission, Alain Ngongang, Robert Emerson et Alain Bobant, pour leur investissement total et l'excellence de leur travail. Un grand merci à tous les intervenants aux travaux écrits et oraux. Ils sont près d'une centaine à s'être mobilisés pour le congrès. Je remercie tout particulièrement les membres du Conseil scientifique de l'Union qui nous ont permis d'élever nos travaux à ce niveau. Je remercie Johan Fourie et notre secrétaire Luisa Lozano pour leur extraordinaire travail pour assurer la parfaite organisation de notre congrès. Enfin, je vous remercie tous d'avoir été aussi assidus pendant toute la durée de nos travaux.



Une partie des membres du Conseil scientifique de l'UIH : Vladimir Yarkov, Natalie Fricero, Paula Meira Lourenco, Pimonrat Vattanahatai, Ioan Les
Some of the members of the Scientific Council of the UIH: Vladimir Yarkov, Natalie Fricero, Paula Meira Lourenco, Pimonrat Vattanahatai, Ioan Les



Discours de réélection de Leo Netten, président de l’UIHJ

Tout d’abord, je voudrais tous vous remercier profondément pour la confiance que vous m’avez accordée ainsi qu’à mon secrétariat dirigé par ma secrétaire général, Françoise Andrieux, et bien entendu à mon bureau car je considère cette réélection comme la meilleure preuve de votre approbation des travaux que nous avons menés et de la direction que nous avons prise.

Au cours des jours précédents, nous avons évoqué toutes les perspectives qui s’offrent à notre belle profession : un professionnel harmonisé, pluridisciplinaire, avec un haut niveau de formation, bien organisé, tourné vers l’avenir. De nouvelles fonctions, de nouvelles opportunités s’ouvrent à nous et éclairent notre avenir à tous, pour toute notre organisation. Je vous ai déjà indiqué que nous pouvons entrevoir de magnifiques réalisations, de nouveaux défis, tous plus stimulants les uns que les autres.

Sommes-nous prêts à relever les défis, à tirer profit de ces opportunités, et à nous tourner vers l’avenir ? Nous devons être très réalistes et travailler avec les outils à notre disposition et que nous pouvons créer.

Un exemple. Lundi et mardi, nous avons eu un meeting d’experts organisé par le Center for International Legal Cooperation (CILC) et l’UIHJ. Plus de trente experts, travaillant avec nous ou en étroite collaboration avec nous, ont abordé la création d’une boîte à outils sur l’exécution, un outil On Line pour permettre aux professionnels d’aborder plus facilement la réforme des procédures d’exécution.

Les experts ont discuté comment, par quels moyens, par quelle approche, une réforme du système de l’exécution dans un pays pouvait être initiée ou mise en place. Quelles sont les étapes à suivre, quel est le rôle des experts, quels instruments, quels standards sont disponibles, qu’apprenons-nous de nos diverses expériences à ce jour ? Ces pôles d’experts à l’intérieur de l’UIHJ sont uniques dans le monde des professionnels du droit.

Un autre exemple. Nous avons créé le Grand questionnaire des huissiers de justice, où l’on peut trouver des statistiques online sur les huissiers de justice au niveau mondial. En raison de la possibilité pour les instances nationales d’avoir accès aux informations qui les concernent, celles-ci peuvent être tenues à jour en permanence. Nous avons déjà créé un réseau mondial pour réaliser des enquêtes à des fins de statistiques pouvant être utilisés par exemple par la Commission européenne.

Un autre exemple. Au sein de l’UIHJ se trouvent des structures comme CADAT dont le but est de réaliser en Afrique une harmonisation du statut des huissiers de justice, sur la base des meilleures pratiques. Ce même principe des meilleures pratiques est utilisé dans STOBRA, le Conseil des présidents européens de l’UIHJ, pour l’harmonisation des procédures d’exécution, telle la procédure de saisie immobilière, en identifiant les meilleurs pratiques, ou encore pour créer un constat d’huissier de justice européen en identifiant les meilleurs pratiques, notamment celles qui offrent le plus de garanties.

De nombreux autres exemples existent. Oui, je suis convaincu du fait que nous sommes tournés vers l’avenir. L’UIHJ est l’une des plus grandes et des plus influentes organisations internationales dans le monde.

Lorsque j’ai été élu il y a deux ans et demi, il m’est apparu important de tirer profit de notre position auprès des organisations internationales et notre besoin d’être proactifs. Nous ne pouvons que constater que le mouvement initié est



Remerciements à Mathieu Chardon – Congratulations to Mathieu Chardon

aujourd’hui pleinement opérationnel. Nous sommes reconnus par toutes les organisations à tous les niveaux, européen, africain ou mondial, comme le partenaire naturel vers lequel se tourner. Depuis maintenant soixante ans, notre plus grand avantage sur les autres professionnels du droit, souvent répartis entre leurs différentes représentations, est la possibilité de parler d’une seule voix, la vôtre. Nous développons et envoyons le même message que ce soit en Afrique, en Europe – pas seulement dans l’Union européenne mais dans la grande Europe des 47 Etats membres du Conseil de l’Europe –, en Amérique du Nord et du Sud, et en Asie.

Cette force unique est irremplaçable. Cela nous permet d’être reconnus partout. C’est vers l’UIHJ que se tourne la Conférence de La Haye de droit international privé s’agissant de la convention sur la signification. Nous sommes associés comme partenaire dans un projet de la Convention de La Haye sur un projet i-Support. Et comme vous avez pu l’entendre hier, nous allons mettre en place avec la Conférence de La Haye un groupe de travail pour développer un protocole et des standards pour une transmission électronique des documents concernant l’article 10 b de la convention sur la signification.

C’est vers l’UIHJ que se tourne le Conseil de l’Europe dans le cadre de ses missions dans ses Etats membres. C’est vers l’UIHJ que se tourne le Conseil de l’Europe lorsqu’il décide de créer un groupe de travail sur l’exécution. C’est vers l’UIHJ que se tourne la Commission européenne lorsqu’elle crée un groupe de travail pour développer la saisie européenne des avoirs bancaires. C’est tout naturellement vers l’UIHJ que se tourne la Commission européenne lorsqu’elle veut incorporer les professions judiciaires dans le Réseau judiciaire européen et s’agissant de son Forum sur la justice. C’est vers l’UIHJ que se tourne le Consilium européen pour créer un annuaire des huissiers de justice pour son portail européen e-Justice. C’est vers l’UIHJ que se tourne l’Union européenne pour son grand projet sur la formation. C’est vers l’UIHJ que se tourne l’European Law Institute lorsqu’il nous a demandé d’être membre fondateur au moment de sa récente création, il y a maintenant un an. C’est vers l’UIHJ que se tourne la Commission des Nations-Unies pour le commerce international (CNUDCI) lorsqu’elle nous demande de devenir membre observateur.

Enfin, last but not least, c’est vers l’UIHJ que se tourne la Banque mondiale. Cette institution a considéré que le développement économique ne pouvait pas se faire sans s’appuyer sur la pierre angulaire que constituent les institutions judiciaires qui sont puissantes et fortes. En réponse au besoin de la communauté internationale d’un forum d’échanges permanent et de connaissances



au plan mondial, la Banque mondiale a créé le Forum mondial sur le droit, la justice et le développement. Une plate-forme électronique d'information et de communication permettra d'échanger. Il nous est demandé à nous, l'UIHJ, et donc à vous tous, de participer en tant que leader du pôle sur l'exécution qui sera développé dans ce projet. Voilà une fois de plus la preuve du bien-fondé de nos propos lorsque nous disons que le droit et l'économie sont liés. Ceci constitue non seulement un défi mais également une formidable reconnaissance que l'exécution des décisions de justice est une nécessité. Les échanges ne peuvent espérer prospérer que s'ils se développent dans un environnement sécurisé, mais ce sont les professionnels de l'exécution qui sont les vecteurs privilégiés de cette sécurisation, parce qu'ils assurent l'exécution d'obligations contractuelles. Nous devrions être conscients de notre force, en tirer profit et la protéger comme notre bien le plus précieux. Nous ne devons cependant pas oublier que la profession d'huissier de justice est moins importante que celle des autres professions juridiques. Pour autant, notre influence, notre reconnaissance et notre efficacité sont bien réelles. Soyons réalistes et constants avec nous-mêmes. Nous devrions éviter de disperser nos actions. Cela n'aboutirait qu'à affaiblir la profession et ainsi affaiblir chaque huissier de justice de chaque Etat membre. Hier, nous avons entendu la brillante présentation d'Alain Bobant, qui nous a indiqué la direction vers laquelle l'UIHJ va aller. Je vais la résumer.

Nos défis pour 2022... Déployons une pédagogie informatique et technologique par la mise à disposition de ressources techniques et stratégiques, et d'une veille informatique. Si nous maîtrisons les technologies, leur usage va devenir un facteur d'évolution et un véritable levier de performance pour notre communauté. Et puis, nous pourrions ensuite les réinventer. Mutualisons nos compétences et développons une culture de partage. Pour disposer d'une expertise solide, nous devons mettre à contributions nos compétences internes, ou proches, telles celles de nos partenaires actuels : SNG, NOTA BENE, ADEC, FNTC... Pour réussir l'intégration des innovations issues du numérique dans nos activités, nous devons mettre fin à l'éparpillement de nos forces. Nous devons les rassembler et les unifier : interconnectons grâce au numérique la multiplicité d'espaces qui composent l'UIHJ. Bâtissons une architecture technologique universelle. Nous n'allons pas faire une « course à l'armement », mais nous allons substituer l'inventivité à toute la puissance d'un équipement surdimensionné et coûteux. Bâtissons avec intelligence, cohérence et pragmatisme, une architecture universelle. Une profession harmonisée au niveau internationale est une profession forte. Harmonisation à l'échelle mondiale de nos structures professionnelles, des règles procédure, et des outils de production et de communication.

A bon entendeur, salut, Alain Bobant.

Les défis qui attendent l'UIHJ sont formidables et les prochaines années seront décisives pour le futur des huissiers de justice. Je fais finir comme je le fais toujours. Nous devons être conscients des risques auquel notre profession doit faire face. Nous devons également être conscients de l'importance et des opportunités et des perspectives qui s'offrent à nous. Les actions et les enjeux dépassent de plus en plus les niveaux nationaux, que ce soit en Europe, en Asie, en Amérique ou en Afrique. Ce n'est dès lors que tous ensemble que nous pourrions faire face à ces défis et que nous pourrions progresser.

Notre union sera notre force.

Vœux du congrès

Considérant que l'harmonisation de la profession d'huissier de justice est une nécessité juridique, économique et sociale,
 Considérant que l'huissier de justice doit pouvoir offrir aux acteurs économiques et aux justiciables des services compatibles avec sa fonction et ses compétences,
 Considérant que l'huissier de justice doit proposer un haut niveau de qualité pour ses prestations,
 Considérant que l'harmonisation technologique est le moyen d'accroître l'efficacité et l'efficience des huissiers de justice,
 Le congrès des huissiers de justice et officiers judiciaires réuni à Cape Town les 2, 3 et 4 mai 2012, émet et ratifie le vœu que :

Vœu 1

L'UIHJ soit l'acteur privilégié du processus législatif et réglementaire visant à harmoniser la profession d'huissier de justice

Vœu 2

Le standard des activités des huissiers de justice inclue les points 33 et 34 des Lignes directrices de la CEPEJ du 17 décembre 2009

Vœu 3

L'interopérabilité technologique soit mise en œuvre au sein de la profession d'huissier de justice

Le nouveau bureau de l'UIHJ (2012-2015)

Président : Leo Netten (Pays-Bas)

1^{er} vice-président : Bernard Menut (France)

Vice-présidents : Honoré Aggrey (Côte d'Ivoire), Dionysios Kriaris (Grèce)

Secrétaire : Louis-Raymond Maranda (Canada)

Trésorier : Juraj Podkonicky (République tchèque)

Secrétaire-adjoint : Luis Ortega Alcubiere (Espagne)

Trésorier adjoint : Mohamed Chérif (Algérie)

Membres : Sue Collins (USA), Marc Schmitz (Belgique), David Walker (Ecosse)

Secrétariat

Secrétaire général : Françoise Andrieux

Premiers secrétaires : Mathieu Chardon, Jos Uitdehaag

Secrétaire administrative : Luisa Lozano



21st International Congress of Judicial Officers in Cape Town

The 21st International Congress of judicial officers was Held in Cape Town (South Africa) From 2 to 4 May 2012 on the Theme of «The Judicial Officer of the 21st Century»

Over 450 delegates from 50 countries met in Cape Town to celebrate the profession of judicial officer on the theme of “The judicial officer of the 21st century” and the Global Code of Enforcement. Large international organizations and institutions were present or represented for this major event organized by the International Union of Judicial officers. The beautiful city of Cape Town has been chosen to host the congress. Its geographical position, its many tourist attractions but also the quality of its infrastructure and the range of accommodation were all key elements in an always difficult choice. South Africa also had a major asset in the person of Johan Fourie, sheriff in Simonstown (a few kilometers from Cape Town), and also a member of the board of the UIHJ. For over two years, our colleague Fourie, assisted by his wife Ester, also sheriff, has worked tirelessly on location, in constant contact with Luisa Lozano, executive secretary of the UIHJ, enabling such a level of perfection when it comes to the technical organization of the Congress. The congress took place in the Cape Town International Convention Centre, an ultramodern building meeting all the expectations of an event of such importance.

Scientific work has been entrusted to Mathieu Chardon, 1st secretary of the UIHJ, who has done exceptional work welcomed by all. The conference was chaired by Bernard Menut, first vice-president of the UIHJ.

We must also acknowledge the personal and financial investment of South Africans colleagues, through their representative organizations, the South African Board for Sheriffs, the South African National Association of Progressive Sheriffs and the South African Institute for Sheriffs.

The strong presence of high personalities and media during the opening ceremony showed the interest of South African authorities for the work by making it a national event.

Everyone could enjoy the excellent fraternal, friendly and sharing atmosphere throughout all the works.

During the congress took place the ceremony of confirmation of admission to the UIHJ for Georgia and Moldova and the ceremony of admission to the UIHJ for four new states: Albania, The Emirate of Dubai, Serbia and Zambia.



Leo Netten, président de l'UIHJ – Leo Netten, President of the UIHJ



Anthony Makwetu, président de la South African National Association of Progressive Sheriffs
Anthony Makwetu, president of the South African National Association of Progressive Sheriffs

After the congress, the new board of the UIHJ for the year 2012-2015 was elected. President Leo Netten was reappointed by unanimous vote.

The general opinion is that the very high intellectual but also practical work helped to make this Congress the most important international event of the profession of judicial officer to date. In particular the first articles of the Global Code of Enforcement, the drafting of which was entrusted to the Scientific Council of the UIHJ under the direction of Professor Natalie Fricero, were presented. This conference should serve as a reference for many years.

The book of the congress is in preparation. We offer the keynote address and reelection speech of President Leo Netten, the introductory report and summary report of the general rapporteur of the congress, the resolutions of the Congress and the composition of the new board of the UIHJ for the years 2012 to 2015.



Pendant la cérémonie d'ouverture du congrès – During the opening ceremony of the Congress



Opening Speech of Leo Netten, President of the UIHJ

Let me begin by telling you the pleasure that is mine to be with you in Cape Town, the Pearl of South Africa. So many of you from around the world are here to attend our 21st International Congress of judicial officers!

My first words will be to express my gratitude to my South African colleagues who took up the challenge to host our conference. South Africa is a land of diversity. I therefore thank all the organizations representing the profession of Sheriff:

- The South African Board for Sheriffs
- The South African National Association of Progressive Sheriffs
- And the South African Institute for Sheriffs

I am very grateful to Geoff Gabede, Minister of Justice of South Africa for agreeing to be with us for this opening ceremony. Honourable Minister, by your presence and your long-awaited keynote speech, you are showing your interest in our work. You also show your full support for the profession of sheriff in your country, and its stakes at international level.

I sincerely thank the civil, political, judicial, and diplomatic dignitaries, and the representatives of all professions to honour our ceremony by their presence.

I also welcome our Deputy Sheriffs colleagues from South Africa. My dear colleagues, you came very numerous. You are at home, within your family of the judicial officers of the world.

Welcome to all members of international organizations and institutions that make us the honour of agreeing to participate in our work. We have tied strong links with them. We will always have at heart to maintain and develop them still more.

Members of the Scientific Council of the International Union are also present. I want to warmly welcome and thank them.

Finally, I salute all the delegations present. By its geographical position, South Africa is a distant destination for many of us.

Yet we are all here. Being the President of the Union would lead me to believe that the theme of our congress, "The judicial officer of the 21st century" and the high quality of work are the sole motivation of participants.

My vision may lack objectivity. I know we will have to share our expected success with a fierce competitor: the many attractions of South Africa.

Rest assured. I will show no jealousy. On the contrary, my Dutch heart always beats a little bit stronger in South Africa.

This is one of the very few countries in the world where I can talk in my home language. So I will not deny my pleasure.

I understand only two of the eleven official languages in use in South Africa, but I cannot resist the pleasure to state them all: English, Afrikaans, Ndebele, Xhosa, Zulu, North Sotho, South Sotho, Tswana, Siswati, Venda and Tsonga.

Beyond language, there are the fifty million inhabitants in South Africa, the "Rainbow Nation," as described by Archbishop Desmond Tutu to describe the diversity of South Africa.

South Africa is also a wide country: thirty times the Netherlands - I let you do the math - and a lot less flat!

The art of Welcome is registered in the genes of South Africa. My many stays with you can attest that.



Johan Fourie, membre du bureau de l'UIHJ — Johan Fourie, member of the board of the UIHJ

South Africa has built a reputation for taking up challenge. The tremendous changes decided over twenty years ago now lead the country on the path of development and growth for all. This path is particularly tortuous and fraught with pitfalls. Yet you follow it without looking back. The fight against poverty, unemployment, disease, inequality and injustice are the burden of all world leaders. This fight is not an empty word when it comes to South Africa.

Can you mention South Africa without discussing rugby? The legendary Springboks are feared throughout the world. World Champion at home in 1995. World Champion in France in 2007. I remember it. I was in Johannesburg during the World Cup. When it comes to soccer, well, the star does not shine as bright. But your organization of the World Cup in 2010 was exemplary. I should say, almost exemplary, because the Netherlands did not win the final! It's not just the sport that brings people together and I will now come up to my point.

This 21st International Congress of judicial officers is the second congress held on African soil. Nine years ago, in 2003, we were in the northern tip of Africa, in Tunis. Today, we are in the southern tip of Africa, the exact opposite of this huge continent. This is also the first international congress of judicial officers to be held under the equator. These two congresses are held in cities that cannot be further apart from each other in Africa. These two congresses stand as symbols for the judicial officers. Tunis: symbol of the opening of the African judicial officers in the world. Cape Town: symbol of the harmonization of the profession of judicial officer in the world.

What a long way in nine years! Nine years ago, our organization included 55 members. At the end of our congress, we will be 75, an increase of 35%. In Tunis, my illustrious predecessor, Jacques Isnard, who is a true visionary, had organized a panel on the creation of a global justice. At the time, we wondered in these terms: "Is the creation of a world of justice a fantasy, a utopia, or can we say that in the future, this world will become reality?" President Isnard raised the possibility of a global status of the judicial officer. To these questions, the Congress had said: "This is a realistic challenge." Today, the story confirms the vision of Jacques Isnard. No, the creation of a global justice is not a utopia. No, the harmonization of the profession of judicial officer in the world is not a utopia. Yes, it is a "realistic challenge."

The actions undertaken over the past nine years and the changes we have witnessed serve as evidence. Only four months after the Tunis Congress, the



Mathieu Chardon, rapporteur général du congrès
Mathieu Chardon, General Rapporteur of the Congress



Alain Ngongang, rapporteur de la 1^{re} commission
Alain Ngongang, rapporteur of the 1st commission

Committee of Ministers of the Council of Europe adopted on 9 September 2003 Recommendation Rec(2003)17 on enforcement of court decisions. The International Union had participated in the development of this recommendation. It contains many of our precepts. In 2004 and 2007, twelve countries joined the European Union. I want to name them to salute them: Bulgaria, Czech Republic, Cyprus, Estonia, Hungary, Latvia, Lithuania, Malta, Poland, Romania, Slovakia and Slovenia. Thanks to the actions of the International Union and the involvement of our members, with the exception of Cyprus and Malta all these countries had, prior to their entry into the European Union adopted a model of liberal judicial officer. The face of the harmonized European judicial officer then showed.

Let us leave Europe a moment for Africa. I welcome the presence of the Permanent Secretary of Ohada, Dr. Dorothé Sossa. On 17 October 1993, fourteen African countries signed in Port Louis the Treaty on the Harmonization of Business Law in Africa. I also want to mention these fourteen countries. They are examples to the world: Benin, Burkina Faso, Cameroon, Central African Republic, Chad, Comoros, Congo, Gabon, Equatorial Guinea, Ivory Coast, Mali, Niger, Senegal and Togo. These countries have been joined by Guinea and Guinea Bissau. The accession process of the Democratic Republic of Congo, meanwhile, is in its final phase. This treaty was an extremely strong political signal to the world. It was also a strong signal for the profession of judicial officer. The International Union has been active in Africa since 1996, since the Appeal of Dakar. Before then, a judicial officer from Benin did not know the existence of his neighbour from Togo. Today, when a colleague from Togo meets a colleague from Benin, the first thing he does is to enquire about his

children. That shows you the spirit that prevails here, a wonderful feeling that makes us proud. Today, all the judicial officers or the Ohada countries enforce court decisions in exactly the same way. We keep saying it. The Ohada has created something unique.

Within the International Union, we created ten years ago the Training Unit of African judicial officers. The Ufohja organized in Benin a few weeks ago its 30th training seminar. Dr Sossa knows our seminars. We had the honour to have him opening our work on a previous Ufohja seminar in Cotonou, in May 2005. He was then Minister of Justice of Benin. We want to go even further. We worked on a harmonized status of the profession of judicial officer for the Ohada countries. We will present this work again.

We will also present our work on the creation of African enforceable titles to further contribute to the harmonization of enforcement proceedings in the Ohada area. The example of Ohada should be a model for other African countries, especially those in the southern part. The Cadat project we have developed should allow us to consider the harmonization of the profession at continental level. The whole of Africa and all African judicial officers gathered in the International Union should benefit from the already existing progress and they should feel concerned.

On a global level, how can we forget also the work of the American Law Institute and UNIDROIT? These are the Principles of Transnational Civil Procedure, developed in 2004. The global principles were created by a gathering of eminent international jurists. Among them is a member of our Scientific Council, Professor Frédérique Ferrand. The thirty-six rules of these principles constitute a solid basis. It allows progress towards the harmonization of civil procedure globally.

Let's go back to Europe. Recently, the International Union joined a working group of the Commission for the Efficiency of Justice of the Council of Europe. This working group was established to develop guidelines for better implementation of Recommendation 17. These guidelines on enforcement and enforcement agents have been adopted by the Committee of Ministers of the Council of Europe on 17 December 2009. I welcome the presence of John Stacey, President of the CEPEJ, who personally took part in this work. The International Union approves every word of these guidelines. They carve in stone the harmonized profession of judicial officer and enforcement standards in Europe. Behind these European standards global standards are already emerging. No, the harmonization of the profession of judicial officer in the world is not a utopia. The judicial officer is an essential element of the Rule of Law. We all know that. This was recognized by the European Court of Human Rights in its 2004 Pini versus Romania case.

For decades the International Union collaborated with the Hague Conference on Private International Law, this centennial great organization. I welcome the presence here of its deputy Secretary General, Christophe Bernasconi, with whom we have close relations for many years.

As you know, the International Union was at the initiative of the 15 November 1965 Hague Convention on service of documents abroad in civil matters. The International Union is following with great interest the work of the Hague Conference which acts tirelessly in the field of civil and commercial interna-



tional cooperation. Today, we are partner of The Hague Conference in a major European project for child support in the European Union, a very sensitive topic and vital for families.

This harmonization of law at global level is not a coincidence. It results from a need. For several years now, an unprecedented crisis has established, creating chaos in the world. The crisis forces us to question, regardless of our activities. Justice is no exception. Civil procedure and enforcement procedures are no exception. And our profession is no exception. How, at our level, can we help solve the crisis? Cooperation with institutions and international organizations is one of the means at our disposal.

The World Bank does is not wrong by creating the Global Forum on Justice, Law and Development. Justice. Law. Development. Until recently, in fact until the crisis, we were the only ones with other legal professionals to see that justice, law and development were closely linked. These close relations were also at the heart of the topics of our previous congresses:

- Washington in 2006: "The harmonization of enforcement procedures in an area of justice with no boundaries"
- Marseille in 2009: "The judicial officer in the Law in the State, in the World"

Today, these three juxtaposed words resonate in harmony. We will actively participate in the World Bank Forum and take care of the part relating to the enforcement of court decisions. We all know that a court decision that cannot be enforced is useless. The enforcement of judgments is an integral part of a fair trial, we were told by the European Court of Human Rights in 1997 in the Hornsby versus Greece case.

Justice, Law and Development. These words lead us to two other major organizations with which our contacts are beginning to bear fruit. We are pleased to welcome Mr Alioune Sene, Director of Legal Affairs of the Economic and Monetary Union of West Africa, UEMOA, who will talk about his organization. Globally, the International Union is now a member of the United Nations Commission for the Development of Trade Law (UNCITRAL).

The International Union is also involved in major projects of universal range. In Washington, in 2006, Bernard Menut, then Secretary of the Union, raised the question of the advisability of creating a global code of enforcement at the service of the rule of law. The fourth vow of the Washington Congress was as follows: "The Congress calls on all partners of judicial and economic world to build with the judicial officers the World Code of Enforcement". The World Code is no longer a utopia. The World Code is a reality. Preparatory work will be presented during the congress.

South Africa is the "Rainbow Nation." Here in Cape Town, we give you the judicial officer of the 21st century, the harmonized judicial officer, the "Rainbow Judicial Officer". Yet, we have to face facts. The world is vast. The road ahead is still long. But we are moving step by step, inexorably together, united, towards the goals and ideals that we set. Yes, it is the pursuit of ideals that has been driving our organization for the past sixty years.

For, we should not forget that this year marks the sixtieth anniversary of our beautiful International Union. I wish us and therefore I wish ALL OF YOU a happy birthday and a great congress.

Thank you.

Presentation of the Work of the Congress by Mathieu Chardon, General Rapporteur

Distinguished heads of delegations of the International Union of Judicial officers, dear colleagues, ladies and gentlemen,

Let me begin my remarks by thanking three presidents, three exceptional men. I would like to thank Jacques Isnard, President of the Union for fifteen years, until 2009. I had the chance to work with him for ten years. Through his work and that of his bard, the Union experienced unprecedented growth. I will have the opportunity to come back to this in a few minutes. Working alongside such a man is the greatest source of inspiration and motivation that is. Jacques Isnard is very well but he is not here today. But I can assure you that the flame still burns for our Union and for all of us, his children. I know his thoughts are with us right now.

I want to thank our President Leo Netten. Behind a great man was another, as the first vice-president of the Union for many years. With passion, determination and courage, our president has not only continued the actions taken by his predecessor, but he managed to develop them further to lead us to a new level. Finally, I would like to thank Bernard Menut, our first vice president. Everybody knows his vast skills and resourcefulness. I owe him for being here today. As president of the National Chamber of judicial officers of France, twelve years ago, he asked to join the French delegation of the Union. By his trust, he opened me the doors of the great family of Judicial Officers.

You will therefore understand that when President Netten let me know nearly three years ago I was appointed to become general rapporteur of the Cape Town congress, I instantly acknowledged the responsibility but also the trust that was given to me by my family.

The Congress in Cape Town was immediately seen as a challenge.

The previous congress of Marseilles was a major success. Francoise Andrieux, general rapporteur, had done an unprecedented job. However, international congresses are no sports competition, if not in our common desire: the elevation of our profession. Each of the previous Congress reflected this same desire. Each of the previous Congress contained loads of information, innovations and improvements in the profession. Going through their reading, I was struck by this thread that seemed to link them to each other. It's as if they were each a chapter of a work whose screenplay was written in advance. A scenario that would focus on the evolution of the profession of judicial officer to its global harmonization.

I will take as an example the last five congresses.

- Stockholm (1997): "Judicial officer, a profession, a Law, an Area";
- Athens (2000): "The judicial officer and globalization";
- Tunis (2003): "Globalization of Law";
- Washington (2006): "The harmonization of enforcement procedures in an area of justice without borders";
- And Marseille (2009): "The judicial officer in the State, in the Law, in the world."

The theme of our 21st Congress, "The judicial officer of the 21st century" then appeared as the logical height of a cycle. This cycle began with the recognition that the profession of judicial officer existed in most countries. Because of this diversity, the profession suffers from a lack of unity. Then we realized that



diversity, far from being a handicap, was instead a great strength for us all. We saw real prospects for the development and future of the profession. Step by step, day after day, the Union worked to get closer to its goals. Our actions were constant and extensive. They were set on all fronts and on all continents: status, training, liability, independence, activities, protection, access to information, enforcement procedures. Relations with all institutions and international organizations were forged or strengthened. In fifteen years the Union has grown dramatically, from two dozen members to over seventy.

Meanwhile, our world has changed considerably. Emerging markets have created a new geopolitical chessboard. Technological changes have made our planet shrink. On the Internet, boundaries were erased. Globalization is a reality rooted in our daily lives. The economic crisis of global proportions is also a reality rooted in our daily lives. The legal world is no exception to this process. Our profession is certainly concerned. If justice is more than ever in the heart of law, one wonders about its effectiveness and how to make it more efficient. Models, standards are proposed. Principles of transnational civil proceedings Ali/Unidroit are an example. The work of the CEPEJ are another. This is for states to position themselves against each other, identify and choose the best systems. European instruments encourage countries to open to models that are not necessarily theirs.

In Africa, the OHADA uniform acts have achieved the objectives of fundamental and unprecedented harmonization. Large international organizations and institutions all work to promote and model and converging systems.

Discussion forums are created by these organizations and institutions: The European Union with its European Judicial Network in civil matters, the Justice Forum, and more recently the European e-Justice portal.

Without a justice meeting the expectations of citizens and economic operators, there can be no economic development. The World Bank has understood this when it created a few months ago the Forum on Law, Justice and Development, a forum that is already called the Forum of forums.

The profession of judicial officer is essential to economic development. It ensures that the judge's decision will be respected. It helps reduce the number of cases brought before the courts. It assists in the research and preservation of evidence. It secures economic exchanges.

The CEPEJ Guidelines of 17 December 2009 on the execution of judgments and enforcement officers is the best example. These guidelines were developed with the active participation of our organization. They constitute the foundation on which the judicial officer of the 21st century may flourish, a harmonized multidisciplinary and forward looking judicial officer. For this, the Guidelines have been placed at the epicenter of our work.

But it is not enough to ensure the promotion of the CEPEJ Guidelines to have this judicial officer magically appear. However, this judicial officer does exist. But it is disseminated, scattered all over the world. It was necessary to start looking for him. It is this quest that we have undertaken. This quest is that of the Union, with the strength of its seventy-one members and its Scientific Council.

"Our Union is strength" likes to say our president. So I hope that our work can illustrate this principle. I wish they were not those of a small team, but those of all our Union's countries, a true common work. To do this, writing a collective work on the congress theme appeared to me. Nearly eighty authors are involved in its development. These authors are mostly judicial officers. The



Vladimir Yarkov, professeur de droit (Fédération de Russie), membre du Conseil scientifique de l'UIHJ, Olof Dahnell, huissier de justice (Suède)

Vladimir Yarkov, professor at law (Russian Federation), member of the Scientific Council of the UIHJ, Olof Dahnell, judicial officer (Sweden)



Dorothe Sossa, secrétaire permanent de l'Ohada

Dorothe Sossa, Permanent Secretary of Ohada

members of our Scientific Council were widely mobilized. Their contributions give them an extra academic dimension.

Some international organizations and institutions also honored us with their participation. I want to thank The Hague Conference on Private International Law and its Secretary General, Christophe Bernasconi, and the President of the CEPEJ, John Stacey, both present in Cape Town.

Our book is being written. It already over six-hundred pages. We collected about half of the contributions. And I can assure you that if we have the quantity, the quality is truly up to our expectations. I want to thank all the authors for their investment.

This will be the work of all judicial officers of the world.

Along, or rather prior to the writing this book, we had prepared an extensive questionnaire, the Grand questionnaire of the UIHJ. It was sent to all heads of delegations of the Union. The idea of this questionnaire is not new. It results from a comprehensive questionnaire already prepared in 2004 by our colleague Jos Uitdehaag. To date, 49 countries responded. We now have a major data source.

The questionnaire includes about 350 questions. They affect all aspects of our profession: status, training, organization, activities, access to information, ethics, liability ... They provide a basis for novel and unique information. To view them, simply go to the Internet. Each country may at any time change their data. Every change has an immediate impact on the existing data. Information



on our profession are constantly updated, at no cost. I want to thank our candidate colleague Patrick Gielen and Marie Valverde for their patient work enabling the Grand questionnaire be what it is today.

Analysis of the contained data is one of the fundamental work done in connection with the work of the congress.

Let us turn to the presentation of this work here in Cape Town. We chose to present some of the aspects covered in this book, while respecting its structure in three commissions. Each commission is headed by a rapporteur.

The first commission is under the direction of our colleague Alain Ngongang, judicial officer in Yaoundé, Cameroon, and president of the National Chamber of Judicial officers of Cameroon.

The second commission is headed by a member of the Scientific Council of the Union, Robert Emerson, a professor of Business law at the University of Florida, USA. Professor, at my request, you sent me a list of your activities and your skills. Forgive me for not reading it. It is too long. So I will try to summarize it. After graduating law at Harvard, you were a lawyer specializing in intellectual property among others topics. You have written numerous articles and books. You are an editor of the American Business Law Journal. The quality of your teaching is international. You also give lectures around the world. Your passion for comparative law and procedure reflects your enlightened eclecticism. And then you have developed a unique talent when you're on stage or in front of your students. Let me just say that those who attended your performance — Yes I call that a performance - at our congress in Marseille in 2009, asked for "more". Like them, I am much looking forward to hearing and seeing you.

The third committee is headed by our French colleague, Alain Bobant, judicial officer in Rochefort-sur-Mer. Our colleague does not need any introduction. His reputation as the world specialist on global technologies applied to the profession is undisputed. Alain Bobant is president of the National Federation of Trusted Third Parties, a French organization with an international vocation of which the Union is a member. Alain Bobant is what one might call a "man of ideas." His bubbling brain constantly springs and bursts with new ideas he has the grandeur to unselfishly offer our profession. I want here to testify him on behalf of the Union of our greatest recognition. I tell you and you shall judge for yourselves on Thursday that what Alain Bobant proposes will mark the history of our profession.

I thank the three rapporteurs of the commissions for the tremendous work they have provided, their support in our project and the trust they have shown me over the many months leading up to this day.

The work of the Congress is intended to help you discover all that the judicial officer can do to serve law, justice, citizens and economic operators. I invite you to follow them. You will find out about the relationships and ties that bind our Union with international institutions of which you can meet the distinguished representatives who honored us the honor by attending our conference in Cape Town despite very heavy agendas.

You will have concrete examples of actions performed by some of our members for the development of the profession in their country, and therefore in the world. You will learn all aspects of the profession of judicial officer. You will discover all the activities of judicial officers throughout the world, activities that you should claim, with the full support of the Union. We'll give you an overview of the directions in which the Union will engage to ensure the promotion of

the profession, its development and harmonization, including through new technologies.

Training has always been at the heart of the concerns of the UIHJ. If technology allows us, we invite you to e-Learning session. Its purpose is to show the whole point of this training method, particularly suited to our profession.

An international congress is an opportunity for scientific and innovative leading work. This congress will not fail in this rule. We will present progress and the work of universal significance in areas that concern us all:

- The harmonized document initiating proceedings
- The harmonized status of the African judicial officer
- African harmonized Enforcement Titles
- The harmonized electronic Statement of facts

Finally, these are works of extraordinary dimensions which will be revealed Friday. They were introduced six years ago in Washington. They were entrusted to the Scientific Council of the UIHJ under the direction of Professor Natalie Fricero. This shows their scientific value. The Global Code of Enforcement is certainly the most ambitious project of the Union to date.

Until Friday, you will have the pleasure to hear about sixty speakers, judicial officers, members of the Scientific Council of the UIHJ, legal professionals and representatives of European and international organizations and institutions. Among them, the Great witnesses will respond to the presentations. They will



Christophe Bernasconi, John Stacey, Jos Uitdehaag



Alioune Sene, juriste au département juridique de l'Uemoa
Alioune Sene, jurist at the Legal Department of Uemoa



engage in debate with you. I cannot mention all their names but I would like to thank them for agreeing to come to South Africa to present with us the judicial officer of the 21st century.

You will find in Cape Town everything that makes the greatness of our Union: innovation, openness, sharing, friendship, brotherhood and unity.

Let's wish our 21st Congress is the crossroads of our profession as it exists today and our profession as will exists tomorrow: a harmonized, multidisciplinary and forward looking profession.

In conclusion, it is no hazard if I propose as our motto for 21st Congress a quote from Jean Jaurès, a French politician who paid with his life his pacifist ideas: "We must go to the ideal through the real."

I wish you all an excellent congress



Sue Collins, membre du bureau de l'UIHJ – Sue Collins, member of the board of the UIHJ



*Guillaume Payan, maître de conférences à l'Université du Maine (France)
Guillaume Payan, lecturer at the University of Maine (France)*



1^{re} Commission – 1st Commission

Summary Report of the Congress Work by Mathieu Chardon, General Rapporteur

Mr. Chairman of the International Union of Judicial Officers,
Distinguished members of the board of the International Union of Judicial officers
Distinguished professors of the Scientific Council of the International Union of Judicial officers
Distinguished Heads of Delegation
Dear colleagues,
Ladies and gentlemen,

Before presenting the report which will bring us closer to the end of the scientific work of our 21st Congress, may I say that I participated in our four previous international congresses: Athens, Tunis, Washington and Marseille. But it is actually only the second time I am seeing the whole event. Because, from Tunis, I was locked in an almost secret place, my fingers glued to the keyboard of my computer to prepare with others the famous Congress Gazette. In fact, I saw nothing. I attended nothing. I was told. I listened. I took notes. I imagined. For me the International Congress of the Union was some kind of a dream world I could not enter. Today I walked through the door. I lived that moment everyone is talking about. And now I can say : I was there. I saw everything. I heard everything. The experience went beyond my expectations. Certainly, as a general reporter, it not possible to enjoy every moment as each delegate can. Questions are constantly raised. Good ones but also wrong ones. Will people come? Will I be up to the people's expectation? Will the speakers come and speak? Will the Internet connection be working? Le'ts hope there will be no power failure! What else? But eventually, when the machine of the Union is launched, it is difficult to stop it. And then, what could really happen in the light of everyone's commitment to our organization. What could happen with such a team with me? Three reporters who will be remembered for a long time. Sixty, brilliant, participants, all. Forty nationalities. Four continents. Yes, a congress of the Union is truly an exceptional event. What about the presentations? I hoped that this conference would be a festival of ideas. You've turned it into a firework.

I will not come back to the presentations or attempt to summarize them. What could I say? I shall only succeed in misquoting them. And as you know our work will be published.

I would rather tell you about the thoughts inspired by the work done for nearly three years and by the presentations that were made here in Cape Town. The International Union of Judicial officers, with its seventy-one members, soon seventy-five, is one of the largest international organizations of lawyers in the world and, dare we say, the most active. On Wednesday Francoise Andrieux recalled in her report of activities: during this mandate, the Union participated in over 220 events. These events were held on four continents. Four very different continents. But four continents linked by organizations and institutions and by our Union and our common desire to raise ever higher the profession of judicial officer, a profession at the service of justice and citizens. Ultimately it may be this which characterizes the judicial officer of the 21st century. He belongs to a continent. But he chose the Union. Four continents. Institutions and organizations. One Union. These are the three themes that I want to develop to end our work in Cape Town.



Four Continents

We listened with great interest to the various speakers who explained the progress of the profession on four continents.

Africa

In Algeria, our colleague, Mohamed Cherif, President of the National Chamber of Judicial officers of Algeria, told us of the spectacular changes in his country with regard to the profession of judicial officer. Elin Villipus, our colleague from Estonia, said in her presentation on debt collection, that this activity was restricted in two countries to judicial officers only. Algeria is one of these two countries.

In Togo, Andrew Sama Botcho, president of the National Chamber of Judicial officers, recalled the process of modernization of justice undertaken in his country since 2009 with financial and technical support of the European Union



Honoré Aggrey, vice-président de l'UIHJ

Honoré Aggrey, vice-president of the UIHJ



Guranda Goglidze, Bureau national de l'exécution de Géorgie

Guranda Goglidze, National Bureau of Enforcement of Georgia



Artur Parfenchikov, huissier en chef de la Fédération de Russie

Artur Parfenchikov, chief Judicial Officer of the Russian Federation

and the French Embassy. He said — this is extremely rare in Africa — that the National Chamber of Judicial officers of Togo now had a seat, “affectionately” called — in his words — the House of the judicial officer, in Lome, inaugurated on 25 March 2011. I was present at this inauguration and I can only welcome this major step forward for the profession of judicial officer in Togo.

With regard to Mauritius, our colleague Harold Iyempermail, announced good news. As of 1st September 2012, the liberal profession of judicial officer comes into force. What are the reasons for this change, which took sixteen long years, wonders our colleague? “To provide fast and efficient justice, so that no one suffers delays, so that judgments are made faster and finally that everyone profits from the change.” Without the support of the UIHJ, it would have been impossible recognized our colleague.

America

The International Union of Judicial officers has recently invested in a new project aimed at the Caribbean islands. This is the Ohadac, referring to Ohada: The Organization for the Harmonization of Business Law in the Caribbean. Our colleague Sue Collins, a member of the board of the UIHJ, reported difficulties concerning the execution of court decisions in the area. With the exception of some islands, the judicial officers of the Ohadac countries are not organized. The project should take a long time. On the occasion of her research, Sue Collins, realized that the Hague Conference on Private International Law was trying to locate in the region. Our two organizations should put in common their knowledge for the benefit of everyone.

In Quebec, Louis-Raymond Maranda, President of the Chamber of judicial officers and board member of the UIHJ, announced the creation of Nota Bene, the platform for electronic service of documents. Through a film, we were able to see a summary of the discussions with the authorities that looked very demanding and the final result which will be unveiled on May 15.

Asia

In Kazakhstan, our colleague Aidos Imanbaev told us about the difficulties in his country as regards enforcement of court decisions. He stated that a radical reform was necessary because of its inefficiency, due to low salaries of judicial officers, lack of motivation and corruption. In 2005, the decision to implement the liberalization was decided at the highest state level. Then systems in place in several countries (France, Bulgaria, Latvia, among others) were studied. The role of the UIHJ, its presidents Jacques Isnard and Leo Netten, Bernard Menut and its first secretary were highlighted. The law was passed on 2 April 2010 and private judicial officers started work in September 2011. Certainly, Kazakhstan, this huge country, became a model for the region, and Asia. Our fellow member finally suggested that cooperation with the EU would allow to share experiences and improve the system of private judicial officer in his country.

In Thailand, another country's flagship of the Asian subcontinent, our colleague Kraisorng Singharajwarapan showed that in terms of seizure and sale of immovable, the Department for judicial enforcement of Thailand, of which he is a director, is a model of efficiency. The film that was screened perfectly demonstrated the high efficiency of the system in force. I went a few years ago in Thailand with Rene Duperray, our former Secretary General, and we filmed the system of real estate auctions. I can assure you that we were very impressed with what we had seen.



Europe

In Spain, our colleague Luis Ortega Alcubierre, told us about the profession of Procurador and its 9500 members, the largest organisation after Russia, as Olof Dahnell pointed out in his presentation of the Grand questionnaire of the UIHJ. Luis Ortega Alcubierre said the General Council of Procuradores recently became a full member of the UIHJ following transformations of this profession rich of 600 years of activity. Indeed, after the service of documents, the profession of Procurador now claims the enforcement of court decisions. For our colleague, this full integration into the Union is important. It is important for the Union which has the potential of the strength of 9500 Procuradores, all highly qualified lawyers. It is important for Procuradores who have the support of a powerful organization at a time of profound change for the profession. Today, Procuradores claim complete outsourcing of the enforcement process to their advantage and complete autonomy to perform these functions.

In Georgia, our colleague Guranda Goglidze, on behalf of Nika Melia, director of the National Bureau of Enforcement, reported on the reasons which led to changes in the enforcement system and which were initiated in 2008. The proper functioning of the enforcement of judicial decisions is essential to economic development. To do so required skilled and motivated workforce. The system set up in Georgia is unique. The judicial officers are civil servants. However, the National Bureau of Enforcement works like a private company. It is fully autonomous in its operations and budget. This allows it to be extremely reactive in terms of its internal organization and its development. The results are staggering. Advanced computerization, electronic auctions, including seized buildings, access on information on debtors and their assets, management techniques for staff who can double up their salary with bonuses cleverly calculated by algorithms. Georgia continues its transformation through several European projects in cooperation with experts in particular those of the UIHJ, the CILC and countries such as Sweden. Finally, our Georgian colleagues are very interested in the statements of facts by judicial officers. So we will follow this matter closely.

Artur Parfenchikov, Chief Judicial Officer of the Russian Federation, Director of the Federal Service of Judicial Officers of the Russian Federation, presented the particularly impressive advances in the profession in this country that is overwhelmingly the largest in terms of area (17 million km²), and judicial officers (84,352 to date including all staff). Mr. Parfenchikov described the organization of the Federal Service of Judicial officers. We could find out that the number of enforcement cases is steadily increasing since 2007, as the amount of recovered debts. Since 1st January 2012, the Federal Service has access to information concerning the debtors' assets. The computerization of the service is also a key aspect. Training is also very present. Employees of the Service are motivated with bonuses. They finally have a center for well deserved vacation, on the Black Sea coast, near Krasnodar.

Institutions and International Organizations

Regarding the World Bank, President Netten said that we now finally have contacts with this institution and that our efforts were successful. The World Bank has created a few months ago the Forum on Justice, Law and Development, the "Forum of Forums." It is necessary to take the reins of the harmonization of the enforcement process. This is a project that will occupy us for a long time believed our president but it is the place of the judicial officer. Enforcement should revolve around the judicial officer. This should be at the highest level possible.



Louis-Raymond Maranda, membre du bureau de l'UIHJ
Louis-Raymond Maranda, member of the board of the UIHJ



Mohamed Chérif, trésorier-adjoint du bureau de l'UIHJ
Mohamed Chérif, Vice-treasurer of the board of the UIHJ

Sue Collins, Board Member of the Union, spoke of UNCITRAL and new relationships that we have established since integrating working groups.

Christophe Bernasconi, Deputy Secretary General of the Hague Conference on Private International Law, first of all wished a happy sixtieth anniversary to the Union. He did not fail to remind us that his organization had celebrated its centenary already a long time ago since it was created in 1893, making it the oldest international organization in The Hague. The Hague Conference has 71 members plus the European Union. 140 countries are actually connected to the organization through its 38 existing conventions. Mr. Bernasconi raised the topic of the Hague Convention of 15 November 1965 on service of documents. He emphasized the historical role of the UIHJ in its conception. This Convention is in force in 65 states. But in the case of Africa, only five countries are concerned, which is unfortunate, especially as a practical manual is published in seven languages, which allows to measure all its interest. Moreover, the Union never fails to ensure the promotion of this instrument when on African soil. Mr. Bernasconi announced exciting news. After several unsuccessful attempts, the enforcement of judgments is again on the agenda of the Hague Conference. There is no doubt that cooperation between our two organizations will be very fruitful in this regard.

The mutation of the profession of judicial officer began in Africa on 17 October 1993 with the Treaty of Port-Louis on the Harmonization of Business Law in Africa. Our president Leo Netten recalled: "This treaty was an extremely strong



political signal to the world. It was also for the profession of judicial officer “. But it was not until 1996 with the Call of Dakar that the judicial officers became aware of this change, when the UIHJ decided to extend its activities to harmonize the profession on the African continent.

And so today, judicial officers of the Ohada zone who are member countries of the UIHJ link with one another very closely.

16. 19. 3. 9. 4. 8. These were the figures you had to choose to win the Lottery which was conducted under the supervision of a judicial officer as mentioned by our colleague Anne Kérisit. More seriously, these figures are those given by Dr. Dorothé Sossa, Permanent Secretary of Ohada.

- 16 for the number of member countries of Ohada.

- 19 for the age of Ohada.

- 3 for the number of functioning Ohada institutions: the Permanent Secretariat, the Common Court of Justice and Arbitration and the Regional postgraduate school in the judiciary.

- 9 for the number of uniform acts.

- 4 for the number of official languages: English - French - Spanish - Portuguese

- 8 for the number of new areas of activities including leasing, factoring, franchising, outsourcing, public-private partnership, business transaction, traffic or public property mediation.

“We have to follow the same direction,” says Dorothé Sossa. “You are the only profession to have an uniform act. Enforcement is your job. There are downfalls in the uniform act. You will have to be there at the time of the revision of the the Uniform Act Enforcement. You must be present. The work should not be done without you.” Dear Mr Permanent Secretary of the Ohada, at the Union, we also use numbers. Your comments are received 5 out of 5.

Regarding the profession of judicial officer, the UIHJ constantly works for the recognition of Ohada in Europe. This is done through the Ufohja course. We will come back to this. The UIHJ also organizes every two years since 2008 meetings between African judicial officers and European judicial officers, on African ground. After Gabon and Cameroon in 2010, Andre Sama Botcho, president of the National Chamber of Judicial officers of Togo announced that his country will organize in 2013 the 3rd Africa Europe meetings of judicial officers.

Alioune Sene, a lawyer at the Legal Directorate of the Economic and Monetary Union of West-Africa (UEMOA), spoke about the recent history of relations between African judicial officers and his organization. He reminded the workshop that was held in Bamako in December 2010, one of whose goals was to overcome the obstacles to freedom to provide services and right of establishment of judicial officers in the UEMOA area. As we know, the UIHJ became partner of the UEMOA. The presence of Mr. Sene in our work is a strong sign of this new partnership.

In Europe, John Stacey, President of the European Commission for the Efficiency of Justice of the Council of Europe (CEPEJ), cited the work of his organization rich of its 49 countries and its collaboration with other institutions such as the European Union and other professions, including the judicial officers. When the Union became an observer member of the CEPEJ, John Stacey said he had some doubts. Were we going to be an organisation that would seize the machinery of the CEPEJ for the sole benefit of its interests? In reality, in particular through the working group on enforcement which was created in 2009 and the development of the CEPEJ guidelines on enforcement, President

Stacey was able to realize that our organization placed the efficiency of justice and defense of the rights of citizens, whether creditors or debtors, in the center of the debates, turning us into a trusted and special partner. John Stacey told us he wanted to also reactivate the working group on enforcement for further progress. We are very pleased with this news and as always we are available for the CEPEJ. The President of the CEPEJ described the importance of the CEPEJ guide lines developed in cooperation with the UIHJ. For him, the judicial officer should be paid enough to form a bulwark against corruption.

Our colleague Jos Uitdehaag recalled that the EU introduced numerous instruments for the profession of judicial officer: regulations on service of documents, recognition and enforcement of judgments, European Enforcement Order, European Order for Payment, small claims, or maintenance obligations. The European Union has established the European Judicial Network whose meetings are regularly attended by the International Union, the Forum of Justice or the European e-Portal.

Sir Francis Jacobs, president of the European Law Institute (ELI), sent a message of support during our congress. This message was read by Francoise Andrieux, general secretary of the UIHJ. Our colleague told us that the UIHJ attended the initial meeting creating this new European organization. The Union is a founding member. Its role is to conduct research and make recommendations in the legal field. We participated in all meetings and we will take our full place in the ELI.



1^{re} Commission — 1st Commission



Robert Emerson, professeur de droit (USA), membre du Conseil scientifique de l'UIHJ, rapporteur de la 2^e commission du congrès

Robert Emerson, professor at law (USA), member of the Scientific Council of the UIHJ, rapporteur of the 2nd Commission of the Congress



One Union

For Alain Ngongang, Rapporteur of the 1st Commission, the harmonization of the profession is a necessity. It is there in all countries. Some figures to start with.

Bernard Menut, first vice-president of the Union, and Olof Dahnell, judicial officer in Sweden, presented their analysis of the Grand questionnaire of the UIHJ on the profession. They focused on five topics: general data, level of training, initial and ongoing training, access to the profession and liability.

This analysis, followed by Vladimir Yarkov, professor at the University of the Ural Ekaterinebourg of the Russian Federation and member of the Scientific Council, great witness, could show that the profession of judicial officer is very diverse in terms of these topics. They hold promise of opportunities for the harmonization of the profession while clearly revealing the path that lies ahead to achieve them.

Moreover, for Alain Ngongang, the diversity of the profession is not a weakness but rather a strength for the benefit of all. This harmonization is at hand. Therefore, to achieve these necessary goals, the judicial officers gathered within the International Union decided to take their destiny into their own hands.

Jerome Okemba Ngabondo, judicial officer in Brazzaville, Congo and Guillaume Payan, a lecturer at the University of Maine in France, UIHJ consultant, presented in turn the harmonized status of the African judicial officer and African Enforcement Titles.

The harmonized status developed by member colleagues of the UIHJ of the Ohada area in cooperation with our organization was rejected by Ohada in 2007. For Guillaume Payan, the Revision of the Ohada Treaty of 2008 explicitly expressed the willingness of member countries to strengthen the legal and judicial security. Since then, there were also the guidelines of the CEPEJ which focused on rules found in the harmonized status of the judicial officer in Africa. Moreover, Dorothe Sossa clearly encouraged the profession and the UIHJ to continue its actions in favor of this proposed uniform act. This is what we will certainly do.

Jérôme Okemba Ngabondo and Guillaume Payan then presented the African Enforcement Titles which is supported by the UIHJ and that the UIHJ intends to present to our colleagues. It will then be presented to the Ohada under the form of a draft uniform act. The first of these African Enforcements Titles concern the elimination of exequatur for money claims made as part of the uniform act on enforcement. The second of these titles concerns court decisions, deeds and legal transactions. With regard to judicial decisions, the idea is to propose the abolition of exequatur by ensuring that legal standards are met, through the document initiating proceedings and the Judgment served by a judicial officer. Guillaume Payan resubmitted the harmonised document initiating proceedings which had been presented at the international symposium of the UIHJ in Sibiu, Romania, in 2009. He believes that the judicial officers are a real driving force. I will certainly not contradict him.

In Africa, our South African colleague, Johan Fourie, mentioned the CADAT issues, mainly for the southern zone of Africa.

Also in Africa, Honoré Aggrey, vice president of the UIHJ, and Jean-Michel Rouzaud, president of the National School of Procedure of Paris, told about their commitments to this great institution, the Training Unit African of judicial officers



Marc Schmitz, huissier de justice (Belgique), questeur du Comité de l'UIHJ
Marc Schmitz, judicial officer (Belgium), quaestor of the Committee of the UIHJ



Anne Kérisit, huissier de justice (France), expert Ufohja
Anne Kérisit, judicial officer (France), Ufohja expert

(the Ufohja), which celebrates its tenth anniversary. The thirtieth seminar was held in Cotonou, Benin, a few weeks ago.

Regarding training still, our colleague Françoise Andrieux delighted us by using every letter of the magic word "Training" for the purpose of her presentation on the topic. Behind training we find unity, unification, standardization and harmonization so dear to the UIHJ, she told us.

This is why training is central to our work. And to achieve this goal, a presentation of e-Learning was performed from South Africa, with the Netherlands and France. It shows, I hope, all the interest we have in taking the path of this training technique.

Robert Emerson, Rapporteur of the Second Commission, introduced the work of his commission by not hiding anything of his taste for a total show. His performance only strengthened the relevance of his remarks. He strongly supported the work done in connection with securing legal exchanges presented by Patrick Gielen, candidate judicial officer in Belgium. For our colleague, it is necessary to harmonize trading systems to provide greater security for citizens. For him, "we are at the dawn of standardized data exchanges by the judicial officers."

For Robert Emerson, the statement of fact by judicial officer presented by Ewa Bieda on behalf of Rafal Fronczek, president of the National Chamber of Judicial officers of Poland, is a means which should be considered in the United States. "Much can be learned from Europe in the U.S.," he said. Statement of facts would supplement the extremely lengthy and costly procedures based on testimony, whose reliability is only relative for many reasons.



This is also the opinion of José Carlos Resende, President of the Chamber of Solicitadores of Portugal, great witness. To him also statement of facts are very important in the search of evidence. It avoids the use of witnesses who are really time consuming.

In the field of evidence, Anne Kérisit presented an overview of the jurisdiction of French judicial officers in the field of games, contests and public procurement. This example should inspire other countries. The need for security is universal. In this regard, Ioan Les, professor at the University of Sibiu, a member of the Scientific Council of the UIHJ and great witness, said that harmonization of the profession is not only desirable but possible. Important guidelines exist: the CEPEJ guidelines, the project on enforcement of the Ohada. For him, all these projects are very interesting like the Grand questionnaire of the UIHJ.

With regard to the CEPEJ guidelines, Marc Schmitz, judicial officer in Belgium and quaestor of the Committee of the UIHJ, called for the implementation of Guideline No. 33, which promotes the uniqueness of the enforcement officer. "Where is the logic when the judicial officer can attach a building but can not sell it?" he added: "Is it conceivable in a state of law that the state grants itself an unenforcement title and self enforces it?" The CEPEJ guidelines are intended to become, beyond the European standard, world standard.

The attachment and selling of movable is part of the activities carried out by most judicial officers. With a very British humor and coolness Martin Leyshon, President of the High Court Enforcement Officers Association, showed the importance of this activity to get results. We also saw pictures of him proving he was personally involved in his work in the field.

Debt collection is also one of the activities promoted by the CEPEJ. Our colleague Elin Vilippus, judicial officer in Estonia, made a brilliant demonstration of the usefulness of this activity.

Jeroen Nijenhuis, our colleague from the Netherlands, with a natural storytelling talent, kept us spellbound throughout his presentation on the yet highly technical theme of the missions assigned by the judge. Through an example which we understood deeply affected him, he explained how the judicial officer could be of service to the judge when he was entangled in inextricable problems. Finally, only a judicial officer, a lawyer as well as a man of action, was able to untie the knot.

With his usual talent Mark Schmitz, replacing our colleague Roger Dujardin, presented the activity of sequestration of goods in his country. This is one of the other activities the harmonization of which is desired by the CEPEJ and naturally by our union.

Adrian Stoica, judicial officer (Romania), member of board of the UIHJ, presented the activity of mediation, another of the activities carried out by judicial officers. In Romania, said our colleague, for certain disputes, a mediation attempt must be made at a judicial officer's office by the litigants. It was only in case of failure that the litigants are allowed to go to court. Such a system, if implemented in other countries, should contribute significantly to easing the courts.

But the Union is also that of new technologies. "Do not be afraid," said Carlos Calvo, president of the Chamber of Judicial Officers of Luxembourg, echoing the words of Pope John Paul II. He was referring of course to the electronic service of documents. And yet we were very afraid during the presentation of the work of the Third Commission by its rapporteur, Alain Bobant. What, the Internet is



Elin Vilippus, huissier de justice (Estonie) — Elin Vilippus, judicial officer (Estonia)



*Adrian Stoica, secrétaire du bureau de l'UIHJ
Adrian Stoica, Secretary of the board of the UIHJ*



*3^e Commission — Le Panel du Digital Trust Centre
3^d Commission — The Digital Trust Center Panel*



*Alain Bobant, huissier de justice (France), président de la Fédération nationale des tiers de confiance, rapporteur de la 3^e commission du congrès
Alain Bobant, judicial officer (France), president of the National Federation of trusted Third Parties, Rapporteur of the 3^d Commission of the Congress*



outdated? No more emails? All pipes are clogged? We have no control over anything? We'll have to go back to paper? Phew, in the end, that was just a bad dream.

Carlos Calvo showed us the issues and mechanisms but also some limitations. Regarding this issue, Alain Bobant warns us. Everyone builds its own electronic service of document. "We are just building a Tower of Babel" he said, citing the need to opt for interoperability techniques.

Meanwhile Juhani Toukola, Managing Director of the Bureau of the State Administration for Execution of Finland, presented the electronic enforcement and progress in his country.

For Bernard Menut, being the electronic service of documents or the electronic enforcement, we should ensure that the recipient is effectively informed of the measures he is subjected to.

Juraj Podkonicky, judicial officer in the Czech Republic and Secretary of UIHJ-EuroDanube, presented the main lines of electronic statements of facts. His observation is based on a French standard developed by Alain Bobant. For Alain Bobant, it is necessary to launch the e-Statement of facts. It is a model, a standard directly applicable in all countries.

Jean Tock Makosso, Chairman of the National Chamber of Judicial officers of the Congo and a great witness, said we should consider a Ufohja training for electronic tools.

Alain Bobant then presented the draft he created for the UIHJ and all the judicial officers of the world. This is the Digital Trust Project. We shared an incredibly strong moment, and we witnessed an exceptional time for the history of the profession. Alain Bobant's project will allow each judicial officer of the world to enjoy all the technological advances and allow each judicial officer of the world to significantly increase their skills and effectiveness.

The reactions of the great witnesses spoke for themselves. Monique Kotchofa-Faihun, vice president of the National Chamber of Judicial officers of Benin, admitted to having been "terrified" at the beginning of the panel. The arguments of Alain Bobant visibly reassured her. "Although African countries are not as developed as the European countries, we cannot renounce the use of electronic means," she said. "Besides, electronic evidence is included in the Uniform Act on commercial acts, in Article 50. We cannot abandon its use. With the outlined developments, I am reassured. My fear disappeared. This is a great project. The intervention of Leo Netten reassures me. The UIHJ will adopt this tool. The profession must be harmonized in the 21st century. I want to see this project becoming a reality."

In this direction, Mohamed Bousmaha, judicial officer in Algeria, said technology precedes the law. Referring to the past, he acknowledged that things have gone this way.

Pimonrat Vattanahatai, professor of law in Thailand, member of the Scientific Council of the UIHJ, supported the project UIHJ. The UIHJ must begin working to harmonize the legal systems of the world. As such e-Learning is very interesting.

For Orazio Melita, judicial officer in Italy, the introduction of the Digital Trust Center was seen as a big surprise. The presentation was not only digital but very warm. "This project is international and very practical. It is very important that the UIHJ does something like that. It's not enough to draft very beautiful laws, as in Italy, but they also should be enforced."

Antonio Kostanov, president of the National Chamber of judicial officers of the

Former Yugoslav Republic of Macedonia, said that "we have the train ticket and we must be on the train."

Gary Crowe, administrator of the National Association of Professional Process Servers (NAPPS), expressed the nervousness of the 2200 Process servers of his organization. A nervousness but no fear.

David Walker, judicial officer in Scotland, Permanent Delegate of the UIHJ for the UK and Ireland, considered that the presentation of Alain Bobant was fantastic: "He has, I think, perfectly understood all the economic interests that the judicial officers can benefit from this great project." Kraisorn Singharajwarapan also said he enjoyed the presentation.

For Christophe Bernasconi, it was a highlight of the congress and maybe even for the historical evolution of the Union. "Ten years ago the subject of the mail service had created confusion. Today the debate is more serene and more realistic." The Vice-Secretary General of the Hague Conference congratulated the Union and Alain Bobant. He said he hoped to collaborate with the UIHJ, particularly in the context of the 1965 Convention and its Article 10 b.

Leo Netten added that the judicial officer must follow the path of electronics. He extended his congratulations to Alain Bobant. He said he was always convinced of this. "We should implement a digital strategy. If we don't, others will. We have the monopoly for now. If one does not secure the electronic path, we will lose the activity".

Alain Bobant concluded by stating that his commission had to actually deploy a computer and Internet education. "The use of technology can be a leverage to our community. We could have a pool of expertise and develop a culture of sharing. We should draw upon all the close or distant skills. We should stop the dispersal of our forces. We should think about working at communicating, being in phase. We need to build a universal electronic architecture. We should be inventive."

Dear colleagues, at the end of this summary report, let me tell you the honor and pleasure that were mine to work during these past three years. I want to thank first our President Leo Netten, for the confidence granted to me. I also thank all of the board of the Union for its support, assistance and encouragement. Thank you to past President Jacques Isnard and to Françoise Andrieux, our Secretary General, for their advice and experience. A strong thank you to the president of the congress, Bernard Menut. I thank from the bottom of my heart the three Commission rapporteurs, Alain Ngongang, Robert Emerson and Alain Bobant for their total investment and the excellence of their work. A big thank you to everyone involved in the written work and the live presentation. They are nearly a hundred to have engaged in the congress work. I especially thank the members of the Scientific Council of the Union which have enabled us to raise our work at this level. I thank Johan Fourie and our secretary Luisa Lozano for their extraordinary work to ensure the perfect organization of our conference. Finally, I thank you all for being so diligent throughout our work.



Short-Speech of Leo Netten, Re-Elected President of the UIHJ

First of all, thank you very much for the trust that you give me, my secretariat directed by my secretary general, francoise, and of course my board because I consider this re-election as your utmost approval of the work that has been done by us and the direction that we have chosen.

We heard during the past days all about the possibilities of our beautiful profession.

The harmonized, multi-field, highly-trained, dynamic, well-structured, etc., professional who is facing his future.

New tasks, new opportunities open to us and light up the future for all of us, for all of our organization.

I told you already that we foresee thrilling achievements, new challenges all as stimulating as each other.

Are we ready to deal with these challenges, to profit from the possibilities, to face the future?

We have to be very realistic and to work with the tools that we have and that we can create.

One example. On Monday and Tuesday we had a special expert meeting organised by the CILC, the Center for international legal cooperation and the UIHJ. More than 30 experts, working within or in narrow cooperation with the UIHJ have discussed the creation of an enforcement law toolkit, an online instrument to facilitate legal professionals to reform the field of enforcement law.

They discussed how, by what means, with what approach a reform of the enforcement system in a country can be initiated and or established. What steps should be taken, what is the role of the experts, what instruments, what standards are available, what do we learn from the experiences so far.

These pools of experts within the UIHJ are unique in the world of legal professionals.

Another example. We have created the Grand Questionnaire of the judicial officer, where you can find online statistic information about the judicial officer worldwide. Because of the particularity of updating the data by the national bodies, these data are always up to date. We have already set up a global network which can quickly carry out investigations intended for statistics which are used or asked for instance by the European Commission for instance.

Another example. Within the UIHJ are structures like CADAT which aims to achieve in Africa a harmonization of the statute of the judicial officer, on the basis of best practice. This same basis of best practice is used within STOBRA, the council of the European UIHJ presidents for harmonizing enforcement procedures such as those on immovable by identifying best practice or setting up a European statement of facts carried out by judicial officers also by identifying best practices, including those offering the highest security.

And there are many more examples to give. Yes, I am convinced of the fact that we can face the future. The UIHJ is now one of the largest and most influential international organizations in the world.

When I was appointed two and a half years ago, I emphasized that we should take advantage of our position within international organisations and on the need to be proactive. We can only note that the movement initiated is today fully operational. We are recognized by all institutions at all levels, European, African or global, as the natural partner to turn to. For 60 years now, our huge advantage over other legal professionals often fragmented between their differ-



Monique Kotchofa – Faihun, vice-présidente de la Chambre nationale des huissiers de justice du Bénin – Monique Kotchofa-Faihun, vice president of the National Chamber of Judicial officers of Benin



*Kraisorn Singharajwarapan, directeur du Département de l'exécution judiciaire de Thaïlande
Kraisorn Singharajwarapan, director of the of the Legal Enforcement Department of Thailand*



Mohamed Bousmaha, huissier de justice (Algérie) - Mohamed Bousmaha, judicial officer (Algeria)



Juhani Toukola, directeur général du Bureau de l'Administration nationale de l'exécution de Finlande – Juhani Toukola, Director General of the Bureau of the National Administration of Enforcement of Finland



*Pimonrat Vattanahatai, professeur de droit (Thaïlande), membre du Conseil scientifique de l'UIHJ
Pimonrat Vattanahatai, professor of law (Thailand), member of the Scientific Council of the UIHJ*



Françoise Andrieux, Natalie Fricero, Leo Netten



*Les nouveaux membres de l'UIHJ, avec Leo Netten
The new members of the UIHJ, with Leo Netten*

ent entities is the opportunity to speak with one voice, yours. We develop and send the same message whether in Africa, Europe — not only in the European Union but in the wider Europe of the 47 member states of the Council of Europe — in North-, Central- or South-America or Asia.

This unique strength is irreplaceable. It allows us to be recognized everywhere. It is towards the UIHJ that turns the Hague Conference on Private International Law as regards the service convention. We even take part as partner with the Hague Convention in a i-Support project.

And as you could hear yesterday we will set up a working group together with the Hague Conference to develop a protocol and standards for the electronic transmission of documents regarding art. 10b of the Service Convention.

It is towards the UIHJ that the Council of Europe turns through its numerous missions in its member states. It is towards the UIHJ that the Council of Europe turns when it decides to create a working group on enforcement. It is towards the UIHJ that the European Commission turns when creating a working group to develop the European bank attachment order. It is naturally to the UIHJ that the European Commission turns when it plans to incorporate legal professions in the European Judicial Network and as regards its Justice Forum. It is towards the UIHJ that the European Consilium turns to create a directory of judicial officers for its e-Justice portal. It is towards the UIHJ that the European Union turns for its great project on training. It is towards the UIHJ that the European Law Institute turns, when it asked us to be a founding member at the time of its recent creation, one year ago now. It is towards the UIHJ that the UNCITRAL (the United Nations Commission on International Trade Law) turns when it asked us to become observer member.

And last but not least it is towards the UIHJ that the World Bank turns. This institution considered that economic development cannot be achieved without

relying on the cornerstone of judicial institutions that are powerful and strong. As an answer to the need of the international community for a forum to exchange permanent and global knowledge, the World Bank has established the Global Forum on Law, Justice and Development. An electronic platform for information and communication will serve as a way of exchange. And we, the UIHJ, you all, are asked to participate as leader in the construction of the “enforcement” pole which will be developed in this project. It is again the proof of our statement that law and economics are linked. This is of course not only a challenge but also a tremendous recognition of the necessity of enforcement. Exchanges develop only because they originate in a secure environment, but it is the enforcement professionals who are the privileged vectors of this security, as they ensure the fulfilment of contractual obligations.

We should be aware of our strength, enjoy it, cherish it and protect it as our most valuable asset. We should however not forget that the occupation of judicial officer is much less important than that of other legal professions. Yet our influence, our recognition and efficiency are very real. Let us be realistic and consistent with ourselves; we should avoid any dispersion of our actions. They would only result in weakening our profession and therefore weakening each judicial officer of each member state of the UIHJ.

Yesterday we heard the brilliant presentation of Alain Bobant who told you in which direction our UIHJ will go and I will summarize it.

Our challenges for 2022. Deploy a computer and technology education by providing strategic and technical resources, and an electronic watch. If we master technology, its use will become a force for progress and a real performance boost for our community. And then we can reinvent it. We can mutualize our skills and develop a culture of sharing. To have a solid expertise, we need contributions to our internal or close expertise, such as those of our current partners: NSG, NOTA BENE, ADEC, FNTC...

To successfully integrate innovations from the digital business, we should end the dispersal of our forces. We need to gather and unify: we should interconnect through digital multiplicity the spaces that make up the UIHJ. Let's build universal technology architecture. We will not have an “arms race”, but we will substitute the inventiveness to the power of oversized and expensive equipment.

We should build with intelligence, coherence and pragmatism, a universal architecture.

A harmonized international profession is a strong profession. We should aim at a global harmonization of our professional structures, procedure rules, and production and communication tools.

See you there, Alain Bobant.



The challenges that await the UIHJ are enormous and the next years will be decisive for the future of the judicial officer. So I will end as always. We should all be conscious of the risks our profession is facing. We should also all be conscious of the importance of the opportunities and prospects which are offered to us. Actions and stakes exceed more and more national levels being in Europe, in Asia, in America or in Africa. It is thus only together that we will be able to face these issues and to move on.

Our Union will be our strength.



Remerciements à Johan Fourie — Congratulations to Johan Fourie



La famille Netten — The Netten family



Resolutions of the Congress

Having established that the harmonization of the profession of judicial officer is a legal, economic and social necessity;
 Having established that the judicial officer should provide economic stakeholders and litigants with services compatible with his function and powers,
 Having established that the judicial officer should provide a high level quality of service;
 Having established that the harmonization of technology is the means to increase effectiveness and efficiency of judicial officers,
 The congress of the Judicial Officers convened in Cape Town on 2, 3 and 4 May 2012 issued and ratified the wish that :

1st Wish

The UIHJ is the key actor of the legislative and regulatory process to harmonize the profession of judicial officer

2nd Wish

The recognized activities of judicial officers include items 33 and 34 of the Guidelines of the CEPEJ of 17 December 2009

3rd Wish

Technological harmonization and integration is implemented within the profession of the judicial officer

The New Board of the UIHJ (2012-2015)

President: Leo Netten (the Netherlands)

1st Vice-President: Bernard Menut (France)

Vice-Presidents: Honoré Aggrey (Ivory Coast), Dionysios Kriaris (Greece)

Secretary: Louis-Raymond Maranda (Canada)

Treasurer: Juraj Podkonicky (Czech Republic)

Vice-Secretary: Luis Ortega Alcubiere (Spain)

Vice-Treasurer: Mohamed Cherif (Algeria)

Members: Sue Collins (USA), Marc Schmitz (Belgium), David Walker (Scotland)

Secretariat

Secretary General: Françoise Andrieux

First Secretaries: Mathieu Chardon, Jos Uitdehaag

Administrative Secretary: Luisa Lozano